

Table des matières :

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction | 2 |
| 1.1. Origine de la budgétisation sensible au genre | 2 |
| 1.2. Définition et approches de la budgétisation sensible au genre | 3 |
| 1.3. Recours à la BSG dans le contexte suisse et apport de l'étude | 4 |
| 1.4. Méthodologie | 6 |
| 1.5. Données récoltées | 8 |
| 1.6. Organisation du rapport | 9 |
| Synthèse du chapitre 1..... | 9 |
| 2. L'institutionnalisation de l'animation socioculturelle à l'épreuve du genre | 11 |
| 2.1. Émergence de l'animation socioculturelle à Lausanne : des centres à destination des jeunes hommes et des enfants | 11 |
| 2.2. Institutionnalisation des lieux d'animation socioculturelle à Lausanne : une autonomie conventionnée | 12 |
| 2.3. Évolution des missions de l'animation socioculturelle : de la prévention de la délinquance juvénile à l'intégration de toutes les populations | 13 |
| 2.4. Développement des pratiques de l'animation socioculturelle : fondements et déclinaisons de l'accueil libre | 14 |
| 2.5. Le genre du travail social : de la professionnalisation d'un métier « masculin » à l'imposition du paradigme de la complémentarité hommes-femmes..... | 16 |
| 2.6. Entre émancipation et intégration : les rapports au rôle de l'animation..... | 18 |
| Synthèse et enseignements du chapitre 2..... | 20 |
| 3. La budgétisation sensible au genre à l'épreuve de l'animation socioculturelle | 23 |
| 3.1. Organisation de la FASL et répartition des lieux d'animation sur le territoire communal | 23 |
| 3.2. Cadre d'action des lieux d'animation socioculturelle..... | 25 |
| 3.3. Appréhender l'allocation des ressources des lieux d'animation au prisme de genre | 26 |
| 3.4. L'identification des publics de l'animation socioculturelle au prisme du genre | 32 |
| Synthèse et enseignements du chapitre 3..... | 36 |
| 4. Les défis de l'égalité dans l'animation socioculturelle | 38 |
| 4.1. Les ressorts de la sélection des publics cibles de l'animation | 38 |
| 4.2. L'accueil en (non-)mixité en question | 42 |
| 4.3. Stratégies et outils déployés dans les lieux d'animation pour favoriser un accueil inclusif | 44 |
| Synthèse et enseignements du chapitre 4..... | 46 |
| Conclusion | 48 |
| Bibliographie..... | 51 |

1. Introduction

Cette recherche traite de la problématique de l'allocation des ressources publiques au prisme du genre à partir de l'étude du cas de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne. D'une part, elle vise à saisir les apports et les limites d'une approche par la budgétisation sensible au genre comme outil d'analyse et comme instrument d'action publique. D'autre part, en appliquant une approche compréhensive de la budgétisation sensible au genre à l'analyse de l'animation socioculturelle, cette recherche permet d'ouvrir des pistes concrètes d'intervention pour promouvoir l'égalité par et dans l'animation socioculturelle. Les conclusions de ce rapport permettent ainsi de tirer des enseignements à la fois sur la budgétisation sensible au genre et sur l'animation socioculturelle.

Ce chapitre introductif pose les bases de ce rapport en revenant sur l'outil de la budgétisation sensible au genre et sur son application en Suisse. Il aborde d'abord l'origine de la budgétisation sensible au genre (1.1) qu'il définit en présentant ses différentes approches (1.2). Il présente ensuite le recours à cet instrument dans le contexte suisse et souligne l'apport de cette étude de cas sur l'animation socioculturelle lausannoise (1.3). Il explique ensuite la méthodologie adoptée et les enjeux de celle-ci (1.4) pour présenter enfin les données récoltées dans le cadre de l'enquête (1.5) et décrire finalement l'organisation du présent rapport (1.6).

1.1. Origine de la budgétisation sensible au genre

Cette recherche s'inscrit dans le sillage de travaux qui étudient les relations entre les inégalités de genre et les politiques publiques. Ceux-ci portent généralement sur les instruments d'action publique en faveur de l'égalité et les modalités d'opérationnalisation du *gender mainstreaming* dans les États qui ne produisent plus de dispositifs explicitement différenciés et inégalitaires¹. L'apport majeur de ces recherches est de montrer que les politiques publiques ne sont jamais « neutres » et qu'elles sont impliquées dans la (re)production des inégalités de genre, dans le sens où ces politiques peuvent accentuer ou réduire les inégalités qui existent entre les destinataires de l'action publique².

La budgétisation sensible au genre, ou *gender budgeting* en anglais, est un outil qui permet l'intégration des problématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus budgétaires. Les premiers appels à considérer les finances publiques à l'aune du genre ont émergé au sein du mouvement des femmes australien dès les années 1980³. Ils ont

¹ « Le *gender mainstreaming* est une méthode de lutte contre les inégalités entre les sexes qui vise à intégrer de manière systématique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques une perspective de genre. Reposant sur une extension à la fois séquentielle et sectorielle de la politique d'égalité, elle étend le champ des acteurs impliqués dans cette politique en comparaison avec les mesures spécifiques prises en charge essentiellement par les institutions relatives aux droits des femmes ». Cf. PERRIER, Gwenaëlle. « Politiques publiques »: *Dictionnaire. Genre et science politique*. Paris : Presses de Sciences Po, 2013, p. 397.

² *Ibid.*, p. 398.

³ SHARP, Rhonda et Ray BROOMHILL. « Women and Government Budgets », *Australian Journal of Social Issues*. février 1990, vol.25 n° 1. p. 1-14. ; GALIZZI, Giovanna. « The Formulation of Gender Sensitive Budgets: Integrating Gender into the Balanced Scorecard », *Economia Aziendale Online*. 2010, vol.1 n° 3. p. 335-343.

conduit à la constitution d'un *Woman's Budget Program* qui, en 1984, a réalisé une étude de référence sur l'impact des budgets publics sur les rapports entre les femmes et les hommes⁴. S'en sont suivis le développement et la publication de rapports concernant la BSG au Royaume-Uni en 1989, au Canada en 1993, en Afrique du Sud en 1995⁵. Cet outil a bénéficié d'une forte reconnaissance internationale lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995 en étant recommandé par le Conseil de l'Europe⁶. Sa légitimité s'est renforcée en 2002 lorsque le Conseil de l'Europe a constitué un « Groupe informel d'expert·e·s sur les budgets prenant en compte le genre » en vue d'élaborer des lignes directrices à l'intention des États membres désireux d'intégrer une perspective de genre dans leurs processus budgétaires. Son usage s'est enfin étendu à d'autres organisations internationales comme le Fonds Monétaire International qui a élaboré des standards de gestion budgétaire intégrant la BSG en 2016⁷.

On peut aussi relever le développement plus récent d'une littérature consacrée à la budgétisation inclusive, ou *Socially Inclusive Budgeting* en anglais, visant à agir par le biais des finances publiques contre l'exclusion de groupes sociaux marginalisés en raison de leur âge, de leur origine, de situations de handicap, etc. Toutefois, pour l'heure, peu d'initiatives en ce sens ont dépassé le niveau local⁸. À noter également l'émergence parallèle d'une approche budgétaire basée sur les droits humains, ou *Human Rights Budgeting* en anglais, qui comporte des similarités avec la budgétisation inclusive et qui témoigne de la vitalité des approches qui envisagent le budget en tant que levier central d'action en faveur de l'égalité et de l'inclusion.

1.2. Définition et approches de la budgétisation sensible au genre

L'analyse sensible au genre des budgets est un outil transversal qui vise à mettre en évidence des discriminations involontaires et à développer des mesures correctives. Dans un rapport publié en 2005, le Conseil de l'Europe a proposé une définition de la budgétisation sensible au genre qui a été largement diffusée et mobilisée dans les études sur la BSG :

« L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes »⁹.

⁴ AUSTRALIAN GOVERNMENT. *Women's Budget Program: An Assessment of the Impact on Women of the 1984–85 Budget*. AGPS, 1984. ; SHARP, Rhonda et Ray BROOMHILL. « Women and Government Budgets ». *Op. cit.*

⁵ Tobias POLZER, Isabella M NOLTE et Johann SEIWALD, « Gender budgeting in public financial management: a literature review and research agenda », *International Review of Administrative Sciences*, 89-2, juin 2023, p. 450-466.

⁶ COUNCIL OF EUROPE, *Beijing Declaration and Platform for Action*, Council of Europe, 1995.

⁷ Janet G. STOTSKY, *Gender Budgeting: Fiscal Context and Current Outcomes*, Washington, D.C, International Monetary Fund, coll.« IMF Working Paper », 2016.

⁸ Sohela NAZNEEN et Nora COLE, *Literature review on socially inclusive budgeting*, Swiss Agency for Development and Cooperation, 2018.

⁹ COUNCIL OF EUROPE, *Gender Budgeting. Final Report of the Group of Specialists on Gender Budgeting (EG-S-GB)*, Strassbourg, Council of Europe, 2005, p. 11.

Cette définition envisage les impacts des finances publiques sur les femmes et les hommes aussi bien au niveau des recettes que des dépenses¹⁰. Il est important de souligner qu'elle comporte à la fois une dimension analytique et opérationnelle puisqu'il s'agit d'évaluer les budgets existants et d'envisager leurs restructurations. Dans cette perspective, l'analyse sensible au genre des budgets est donc autant un outil d'analyse des inégalités qu'un moyen d'action pour promouvoir l'égalité.

S'il se dégage de la littérature une forme de consensus quant à la définition de l'analyse sensible au genre des budgets, les études et projets qui s'en revendiquent varient dans les méthodologies employées. Une étude publiée en 2023 comparant 78 recherches mobilisant la BSG rend compte de la diversité des approches retenues¹¹. Premièrement, cette étude souligne la coexistence entre des études « normatives » et « interprétatives ». Alors que les premières, majoritaires, visent avant tout à conseiller les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la BSG, les secondes engagent une réflexion sur les usages de cet outil et mettent également l'accent sur ses limites¹². Deuxièmement, les approches se différencient selon les étapes des processus budgétaires envisagés : en amont du processus (*ex ante*), pendant l'exercice budgétaire (*concurrent*), ou au stade de l'évaluation (*ex post*). La majorité des recherches se consacrent à la phase *ex ante* du processus budgétaire, ce qui s'explique notamment par le fait que trois quarts des recherches reposent sur l'analyse de données secondaires. Il apparaît en effet que peu d'études comprennent la collecte de données de première main. Enfin, seul un quart des recherches se consacrent à l'examen de budgets au niveau local ou régional.

1.3. Recours à la BSG dans le contexte suisse et apport de l'étude

En préambule, il faut rappeler que l'égalité entre femmes et hommes a été élevée au rang d'objectif constitutionnel en 1981 par la population helvétique, et que la Suisse a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1997. Ce traité, qui exige des gouvernements signataires qu'ils mettent en place des lois qui éliminent la discrimination à l'égard des femmes, fournit également un cadre au sein duquel des mesures peuvent être prises pour développer des politiques budgétaires égalitaires¹³. Le Conseil fédéral a toutefois exprimé des réserves au sujet de la BSG en 2013 dans le cadre de son Message sur le développement de la gestion administrative axée sur les objectifs et les résultats¹⁴. L'idée d'une mise en œuvre exhaustive de la BSG a en effet été écartée par le Conseil fédéral au motif que l'importante part des dépenses faisant l'objet de transferts vers les cantons, les communes et des tiers limitait fortement l'introduction d'un tel outil.

Plusieurs analyses et projets pilotes ont été testés au niveau des cantons et des communes. Le Canton de Vaud – qui a également inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa

¹⁰ TINDARA ADDABBO, GULAY GUNLUK-SENESEN, et ANGELA O'HAGAN, « Gender Budgeting: Insights from Current Methodologies and Experiences in Europe », *Politica economica - Journal of Economic Policy (PEJEP)*, 2, 2015, p. 125-134.

¹¹ T. POLZER, I.M. NOLTE et J. SEIWALD, « Gender budgeting in public financial management »..., *op. cit.*

¹² *Ibid.*

¹³ Diane ELSON, *Budgeting for women's rights: monitoring government budgets for compliance with CEDAW*, New York, United Nations Development Fund for Women, 2006.

¹⁴ FF 2014 741.

Constitution¹⁵ – a mandaté en 2021 une expertise pour répondre au postulat de Madame Muriel Thalmann, qui demandait que le canton se dote d'une loi ou de recommandations exigeant la mise en œuvre d'une BSG¹⁶. L'étude confiée au Bureau BASS a conclu que l'absence d'une stratégie cantonale pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le manque de données sexospécifiques constituaient un obstacle à l'introduction d'un modèle de BSG¹⁷. La Ville de Lausanne a quant à elle mené en 2021 une première étude analysant l'attribution des subsides publics dans le domaine du sport au prisme du genre. Le rapport fait le constat de plusieurs inégalités femmes-hommes dans ce domaine au niveau de la gouvernance, des finances et des pratiques sportives et a abouti à une stratégie concrète pour plus d'égalité dans la politique sportive lausannoise¹⁸.

La présente recherche entend fournir des indications pour traiter le postulat de Madame Carine Carvalho Arruda, demandant à la Municipalité de Lausanne d'étudier l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire¹⁹. Un secteur d'action publique spécifique a été sélectionné pour mener à bien l'analyse empirique. Il s'agit de la politique d'animation socioculturelle. Ce choix se justifie par le fait que La Ville de Lausanne s'est récemment dotée d'une véritable politique des quartiers qui intègre la politique d'animation socioculturelle. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est pour sa part également un objectif important de la Municipalité, qui affiche la volonté de prendre en compte les besoins de toutes et tous dans la conception de ses espaces publics, en particulier les besoins des femmes, dont elle entend renforcer la présence dans l'espace public.

L'animation socioculturelle est une pièce maîtresse des politiques lausannoises. Ces activités représentent actuellement un enjeu de plus de 11 millions de francs investis par les pouvoirs publics. En tant que politique publique, elle est intégrée dans la stratégie municipale de la politique des quartiers dont elle est l'un des piliers, en complément d'autres mesures municipales. Cette action est mise en œuvre partiellement par les services publics (Cabane des Bossons, Permanence Jeunes Borde), mais aussi par un acteur parapublic, la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qui gère dix-sept lieux d'animation que la Ville de Lausanne lui confie²⁰. Cette étude se concentre sur les actions de la FASL. Elle revêt l'intérêt de reposer sur le recueil de données de première main au niveau local auprès des professionnel·le·s de l'animation socioculturelle pour nourrir une réflexion plus globale sur la BSG, et elle offre donc une contribution à la littérature existante.

¹⁵ Art. 10, Constitution du Canton de Vaud.

¹⁶ Postulat Muriel Thalmann et consorts, « Pour une analyse de l'impact des politiques publiques permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes » (17_POS_239), déposé le 28 février 2017 au Grand Conseil de l'État de Vaud.

¹⁷ Tanja GUGGENBÜHL, Blaise BONVIN et Heidi STUTZ, *Etude de faisabilité relative à l'introduction d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise*, Berne, 2021.

¹⁸ Voir en particulier le chapitre 2 du Rapport de la Ville de Lausanne, *La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre*, mai 2021 : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/sport-pour-tous/femmes-et-sport/plan-d-action.html>

¹⁹ Postulat Carine Carvalho Arruda et consorts, « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes » (157.3.17), déposé le 4 avril 2017 au Conseil communal de Lausanne.

²⁰ En 2023, le nombre de lieux d'animation est passé à seize en raison de la municipalisation du centre des Bossons dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau quartier des Plaines du Loup.

1.4. Méthodologie

Cette recherche est essentiellement exploratoire. Elle a été conçue pour mettre à l'épreuve d'un secteur d'action publique municipal la méthode de la budgétisation sensible au genre (BSG). Dans le cadre de cette recherche, nous avons pris pour objet d'étude la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne en nous concentrant sur les activités de la FASL.

La FASL est une fondation privée d'utilité publique subventionnée par la Ville de Lausanne. Ses activités s'opèrent via la gestion des lieux d'animation socioculturelle dans le cadre de la mise en œuvre d'une Convention de subventionnement pluriannuelle conclue avec la Ville de Lausanne. À cet égard, il faut d'emblée souligner que la Ville de Lausanne fixe certaines exigences concernant les activités offertes par la FASL. Cependant, comme nous le verrons, les lieux d'animation disposent d'une marge de manœuvre dans la définition des activités d'animation qui s'y déroulent.

Suivant la littérature consacrée à la BSG, notre étude a, dans un premier temps, repris les questions topiques adressées dans la plupart des travaux qui tentent d'appréhender la manière dont le genre est, ou pourrait être, intégré dans les processus budgétaires afin de garantir une affectation efficace des ressources favorisant l'égalité et l'autonomisation des femmes²¹. Nous nous sommes donc initialement posé les questions suivantes :

- Les budgets consacrés à la politique d'animation socioculturelle de la FASL par la Ville de Lausanne favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Quels sont les publics lausannois qui participent aux activités socioculturelles de la FASL ?

Nous avons consacré une phase d'étude préliminaire à l'analyse de la composition du budget de la FASL. Nous avons également réalisé un entretien exploratoire auprès d'une équipe d'animation. Cette étape a mis en évidence la complexité de l'appréciation de l'allocation des ressources budgétaires de la FASL à l'aune du genre. Deux écueils principaux nous ont conduit à réorienter le questionnement de départ de l'étude.

Premièrement, alors que notre volonté initiale était d'analyser en priorité les dépenses des lieux d'animation socioculturelle, l'étude de la composition du budget de la FASL a révélé que ces dépenses représentaient moins de 7% du subside alloué par la Ville de Lausanne (voir encadré ci-dessous). En effet, l'enveloppe de près de 11 millions de francs est majoritairement consacrée aux charges en personnel ainsi qu'à la location et à l'entretien des locaux. Ce constat a impliqué d'élargir la focale d'analyse à la question du travail d'animation, dans la mesure où son étude permet d'appréhender la manière dont des ressources telles que le temps de travail des professionnel·le·s, la mise en place d'activités ou l'occupation des locaux sont attribuées.

L'animation socioculturelle est un secteur d'action publique typique où les agent·e·s de l'État, et plus généralement les organisations qui se voient déléguer des missions publiques et sont

²¹Angela O'HAGAN et Elizabeth KLAPTER, *Gender budgeting in Europe: developments and challenges*, New York, Palgrave Macmillan, 2017.

en contact direct avec les populations-cibles (les *Street-Level Organizations*²²), bénéficient d'une importante marge de manœuvre dans la mise en œuvre des objectifs des politiques publiques et, partant, dans la fabrique de ces dernières « sur le terrain »²³. L'entretien exploratoire mené avec une équipe d'animation a confirmé que cette marge de manœuvre réside essentiellement dans la planification de leurs activités plus que dans l'usage des attributions d'exploitation. Cela nous a conduit à investiguer la manière dont les professionnel·le·s de l'animation mettent en œuvre la politique socioculturelle. Nous avons ainsi fait le choix d'appréhender « par le bas » la politique sectorielle retenue. Cette démarche compréhensive, qui recourt à la littérature sur les organisations de terrain offre selon nous une perspective originale sur la budgétisation sensible au genre en plaçant la focale sur ce que font les professionnel·le·s, c'est-à-dire sur les activités qu'ils et elles développent et sur les manières dont ils et elles investissent leur rôle.

Deuxièmement, la question de la faisabilité empirique d'une analyse sensible au genre des budgets de la FASL s'est aussi manifestée en lien avec les difficultés liées à l'absence de données sexospécifiques détaillées dans les différents postes budgétaires des lieux d'animation socioculturelle. Cette absence de données ventilées par sexe, nécessaires à la budgétisation sensible au genre, a impliqué d'envisager la récolte de telles données auprès de la FASL au moyen d'un questionnaire.

Plusieurs limites relatives à la BSG sont apparues lors de la phase d'opérationnalisation du questionnaire voué à la récolte de ces données sexospécifiques, notamment en lien avec le fait de savoir si une personne destinataire d'une dépense en était également la principale bénéficiaire. De cette confusion possible entre les publics destinataires et bénéficiaires de l'action publique est apparue la nécessité selon nous d'appréhender qualitativement la question des publics de l'animation socioculturelle et des ressources qui leur sont allouées, sans se limiter à une récolte purement statistique. Dans le prolongement, il nous a également semblé important de contextualiser la dimension genrée des objectifs de la politique d'animation socioculturelle pour comprendre la constitution de ses publics à l'aune de l'histoire spécifique de ce secteur d'action publique.

En résumé, alors que nos questions de départ nous invitaient à adopter une approche comptable concentrée sur l'analyse des dépenses et de leurs destinataires, il nous est apparu qu'une telle perspective ne permettait pas de saisir avec rigueur et finesse l'allocation des ressources de l'animation socioculturelle au prisme du genre. C'est pourquoi, nous avons adopté une approche plus qualitative et compréhensive de la politique d'animation socioculturelle en nous focalisant davantage sur les professionnel·le·s, les lieux d'animation et les activités mises en place.

²² « Street-level organizations are pivotal players in the making of public policy. Although they do not determine policy's explicit content, these organizations can be understood as de facto policymakers in the sense that they informally construct (and reconstruct) policy in the course of everyday organizational life ». Evelyn Z. BRODKIN, « Policy Work: Street-Level Organizations Under New Managerialism », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 21-Supplement 2, 2011, p. 253-277.

²³ Michael LIPSKY, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*, Russell Sage Foundation Publications, 1980.

Encadré 1 composition du budget de la FASL

L'animation socioculturelle en tant qu'instrument d'action publique se déduit de la convention de subventionnement qui lie la Ville et la FASL. Agissant dans le cadre d'une délégation de compétence, la FASL perçoit une subvention annuelle de la part de la Ville de Lausanne. La montant de cette subvention, tel que prévu dans la Convention 2021-2023 se chiffre à 11'099'000.-. Il constitue la principale source de revenu de la FASL, ce à quoi peut s'ajouter les revenus des lieux d'animation, les appuis publics et privés, ainsi que les dons et legs.

Tableau 2. Subvention de la Ville de Lausanne à la FASL (Convention 2021-2023)

| | | |
|---|--------------|------|
| Loyers | 2'307'000.- | 21% |
| Attributions aux centres | 756'000.- | 7% |
| Charges du personnel de l'animation | 5'756'000.- | 52% |
| Projets communautaires spécifiques | 61'000.- | <1% |
| Entretien des locaux et administration (overhead) | 2'219'000.- | 20% |
| Total | 11'099'000.- | 100% |

Les chiffres ci-dessus permettent de comparer les différents postes de financement qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la FASL et qui sont couverts par la subvention accordée par la Ville de Lausanne. On observe que les charges salariales du personnel d'animation représentent la plus grosse attribution budgétaire (52%). La subvention couvre également les loyers et charges des locaux mis à dispositions de chaque lieu d'animation, (21%) ainsi que les attributions de fonctionnement qui leur sont versées sous formes monétaires. Ces attributions correspondent ainsi à des enveloppes budgétaires qui sont laissées à disposition des équipes d'animation. Elles représentent toutefois moins de 7% de la subvention accordée par la Ville.

1.5. Données récoltées

Cette recherche exploratoire combine une analyse documentaire avec l'analyse de données récoltées auprès des animateurs et animatrices de la FASL. Une analyse de contenu a dans un premier temps été réalisée à partir de plusieurs documents remis par la FASL et la Ville de Lausanne. Il s'agit principalement de documents cadres (statuts et Convention de subventionnement de la FASL), de rapports annuels et des résultats d'indicateurs employés pour évaluer les activités de la FASL.

Les données récoltées auprès des animateurs et animatrices de la FASL reposent principalement sur la passation d'un questionnaire administré durant l'automne 2022 dans le cadre d'entretiens au sein de douze lieux d'animation. Ce questionnaire a été élaboré en adaptant certaines questions issues de l'enquête nationale suisse sur l'animation socioculturelle de 2021²⁴, ainsi qu'en ajoutant des questions propres à une réflexion en termes de budgétisation sensible au genre de façon à tenter de recueillir des données systématiques sur la catégorisation des publics et les types d'activités proposées dans les lieux d'animation (voir annexe 1). Le choix a été fait d'administrer directement les questionnaires auprès des équipes d'animation. Le questionnaire n'ayant pas été élaboré dans le but d'en tirer une analyse quantitative mais une appréciation qualitative (en raison du faible nombre de

²⁴ GERODETTI, Julia, Manuel FUCHS, Lukas FELLMANN, et al. *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*. Seismo Verlag, 2021.

participant·e·s à l'étude), sa passation donne lieu à une situation d'entretien semi-directif autour des questions formulées dans le questionnaire. Ainsi, les discours des enquêté·e·s vont au-delà de celui-ci pour saisir les activités des lieux d'animation, ainsi que les pratiques et les représentations des professionnel·le·s. À l'exception d'une rencontre où seules des notes manuscrites ont été recueillies, nous avons procédé à l'enregistrement des discussions conduites auprès des personnes enquêtées pour conserver l'ensemble des réflexions suscitées par le questionnaire, tout en leur garantissant l'anonymat. Dans le cadre de l'administration de ces questionnaires, nous nous sommes ainsi entretenues – parfois avec une personne seule, parfois en équipe pour un total de douze situations d'entretien – avec vingt professionnel·le·s de l'animation, ainsi que trois stagiaires en formation. Ces échanges ont fait l'objet d'une retranscription pour un total de 20,5 heures d'entretien. Nous avons également rencontré une personne membre du Conseil de fondation de la FASL ainsi qu'une personne officiant au sein de son Secrétariat. À cela s'est ajoutée l'observation de deux demi-journées au sein d'un groupe de travail de la FASL dévolu aux questions de genre.

La présente étude est le fruit d'un projet collaboratif « Interact » porté par l'Université de Lausanne et la Ville de Lausanne. Elle a ainsi été financée par des fonds mis à disposition par ces deux institutions dans le cadre d'Interact. Les ressources à disposition pour cette recherche ont permis la rémunération d'une chargée de recherche à 50% durant trois mois. En raison de ces limites de ressources humaines et temporelles, nous avons dû renoncer à enquêter au sein de l'ensemble des dix-sept lieux de la FASL. La sélection des lieux a néanmoins permis de constituer un panel représentatif de cette fondation.

1.6. Organisation du rapport

Après cette introduction mettant en perspective le contexte de la recherche, le deuxième chapitre revient sur l'institutionnalisation de la politique d'animation socioculturelle lausannoise et sa délégation à la FASL. Le troisième chapitre présente l'analyse au prisme du genre du budget de la FASL et de ses lieux d'animation. Le quatrième chapitre prolonge la démarche analytique de la BSG au-delà de l'étude de la composition des comptes et des publics de la FASL pour entrer dans les logiques d'action des animateurs et animatrices socioculturelles et rendre de compte des défis de la l'animation socioculturelle en matière d'égalité et d'inclusion. Tous ces éléments sont enfin pris en compte pour émettre des recommandations dans un chapitre conclusif.

À la fin de chaque chapitre, une synthèse et des enseignements sont mis en évidence dans un encadré conclusif.

Synthèse du chapitre 1

L'analyse sensible au genre des budgets est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Elle est un outil d'analyse des inégalités autant qu'un moyen d'action pour promouvoir l'égalité.

La budgétisation sensible au genre (BSG) n'a pas de méthodologie propre. Adopter une perspective de BSG implique de recourir à des méthodologies qui peuvent varier en fonction de la politique publique examinée et des questions posées. L'analyse peut être intégrée à différentes étapes des processus budgétaires (lors d'une phase d'élaboration, en cours d'exercice, ou dans une phase d'évaluation).

La présente recherche est exploratoire. Elle analyse une politique d'animation socioculturelle en cours d'exercice et repose sur la récolte de données auprès de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Les questions de départ de l'enquête sont les suivantes : dans quelle mesure les budgets consacrés à la politique d'animation socioculturelle de la FASL par la Ville de Lausanne favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes ? Quels sont les publics lausannois qui participent aux activités socioculturelles de la FASL ?

En appliquant à l'animation socioculturelle une approche sensible au genre des budgets, la présente étude offre la possibilité d'apprécier cette politique publique de la Ville Lausanne à l'aune des objectifs égalitaires dont la Municipalité se prévaut. Dans le même temps, cette démarche met la budgétisation sensible au genre à l'épreuve de l'animation socioculturelle, ce qui permet également de poursuivre une réflexion sur les apports et les limites de la BSG en tant qu'outil d'analyse et instrument d'action publique.

2. L'institutionnalisation de l'animation socioculturelle à l'épreuve du genre

Ce deuxième chapitre analyse l'institutionnalisation de l'animation socioculturelle à Lausanne en revenant d'abord sur son émergence dans un contexte marqué par la question de la prise en charge de la délinquance juvénile, et dans le cadre duquel les centres orientaient leurs activités principalement à destination des jeunes hommes et des enfants (2.1). Nous montrons ensuite comment la Ville de Lausanne reprend progressivement à son compte cette activité et l'encadre, ce qui donne lieu à la création de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), qui agit sous l'égide d'une convention (2.2). Nous montrons ensuite comment les missions de l'animation socioculturelle évoluent de la prévention de la délinquance juvénile des débuts à des objectifs visant à l'intégration de toutes les populations et à la cohésion sociale au sein des quartiers (2.3), et comment les activités de l'animation socioculturelle se développent, notamment en lien avec la pratique de « l'accueil libre » (2.4). Cela nous conduit à analyser comment se professionnalise ce métier à la base « masculin » et sous quelle forme les femmes s'insèrent progressivement dans cette profession (2.5). Enfin, nous mettons en évidence la coexistence de deux rapports au rôle de l'animation différents parmi les professionnel-le-s : l'un marqué par un objectif d'émancipation des publics, l'autre par un objectif de cohésion sociale. Ces derniers ont des effets sur les actions déployées dans les lieux d'animation, notamment en ce qui concerne le genre (2.6).

2.1. Émergence de l'animation socioculturelle à Lausanne : des centres à destination des jeunes hommes et des enfants

L'animation socioculturelle est un phénomène récent²⁵. Son appellation et ses institutions dépendent des systèmes culturels et sociaux des contextes dans lesquels elle s'est déployée autant que de l'influence des organisations internationales (Unesco et Conseil de l'Europe)²⁶. En Suisse, la période de création des premiers centres d'animation socioculturelle remonte à la fin des années 1950. Le travail social n'est alors pas encore institutionnalisé et demeure tributaire du bénévolat issu de la tradition caritative chrétienne²⁷. Les premières structures, qui portent le nom de « centres de loisirs », sont accueillies dans les villes de Zürich, Genève et Lausanne. Ces centres incarnent les « premières expressions d'investissement public vis-à-vis du temps libre et de la vie culturelle des classes populaires »²⁸.

Lausanne est l'une des premières villes de Suisse à entreprendre la création de centres de loisirs dès la fin des années 1950. « Durant cette période, cette ville connaît un accroissement démographique important : soit une augmentation de presque un tiers de sa population résidente. (...) Les quartiers populaires existants se densifient et de nouveaux quartiers sont

²⁵ ALEX WILLENER, HEINZ WETTSTEIN, EMANUEL MÜLLER, et HEINZ MOSER, *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques*, Éditions ies, 204apr. J.-C., p. 15.

²⁶ *Ibid.*, p. 48.

²⁷ Dominique FELDER et Michel VUILLE, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois », *Cahiers du service de la recherche sociologique*, 12, 1979, p. 1-213.

²⁸ Corine DALLERA, Dominique MALATESTA et Carola TOGNI, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 », *Revue suisse de travail social*, 23, 2018, p. 11-27.

construits en périphérie qui ont pour vocation d'accueillir des familles au revenu modeste. C'est principalement dans ces quartiers que sont créés les premiers centres »²⁹.

À la fin des années 1960, les entités engagées dans la création des centres lausannois sont diverses : organisations chrétiennes évangéliques, philanthropiques ou syndicales. Par la suite, certains centres sont ouverts à l'initiative de la Ville de Lausanne (à l'instar du centre du quartier de la Bourdonnette) ou de collectifs d'habitant-e-s (c'est le cas du centre du quartier des Boveresses)³⁰. Cette période de création des premiers centres d'animation socioculturelle donne lieu à d'importants débats quant à leur rôle³¹. Un consensus s'établit toutefois au sujet de leurs publics. « Quelles que soient leurs divergences idéologiques, les protagonistes les plus impliqués dans la création des centres de loisirs partagent au cours des années 1960 des préoccupations analogues notamment celle d'encadrer le temps libre des garçons et des jeunes hommes des classes populaires, considérés comme un groupe à risque de déviance, dans le but affiché de prévenir la "délinquance juvénile" »³².

L'ouverture des centres intervient en effet dans une période marquée par les préoccupations générées par la présence de « bandes de jeunes » dans les villes romandes. Si ce phénomène n'est en soi pas nouveau, il se manifeste dans un contexte changeant, qui connaît à la fois l'émergence d'une nouvelle catégorie sociale, la « jeunesse », et au sein duquel se développe l'idée de « prévention » appliquée au domaine de la criminalité³³. « L'idée se fait peu à peu qu'à la déviance – considérée comme une maladie, un défaut dans la socialisation – il faut appliquer un remède plutôt qu'une punition : c'est la genèse de l'idée de prévention, c'est le début du développement du travail social lié à l'État »³⁴. Ainsi, les jeunes des classes populaires occupent une place centrale dans les centres depuis leur création. « Il s'agit de leur proposer des activités de loisirs saines et formatrices, dans un objectif explicite de prévention de la délinquance juvénile et des désordres dans l'espace public »³⁵. Si leur public majoritaire reste les jeunes hommes, les centres se dédient également très tôt à l'accueil des enfants, garçons et filles, en raison d'un manque important de structures de prise en charge publique³⁶.

2.2. Institutionnalisation des lieux d'animation socioculturelle à Lausanne : une autonomie conventionnée

À la fin des années 1960, Lausanne compte déjà dix centres de loisirs³⁷. Des tensions apparaissent entre les centres et la Municipalité qui souhaite réguler le domaine de l'animation³⁸. Soupçonnant les centres d'être « trop politisés » et désireuse que ceux-ci soient

²⁹ *Ibid.*, p. 13.

³⁰ *Ibid.*

³¹ D. FELDER et M. VUILLE, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois »..., *op. cit.*, p. 31.

³² C. DALLERA, D. MALATESTA et C. TOGNI, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 »..., *op. cit.*, p. 13-14.

³³ D. FELDER et M. VUILLE, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois »..., *op. cit.*, p. 32.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ C. DALLERA, D. MALATESTA et C. TOGNI, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 »..., *op. cit.*, p. 19.

³⁶ *Ibid.*, p. 18.

³⁷ *Ibid.*, p. 13.

³⁸ *Ibid.*, p. 15.

gérés par du personnel qualifié, la Municipalité soutient dès 1967 la création d'une formation spécialisée en animation au sein de l'École d'études sociales et pédagogiques³⁹. L'animation socioculturelle est également réorganisée par la Ville de Lausanne suite aux conclusions rendues en 1971 par une commission extraparlamentaire dans un « Rapport Martin », qui débouche sur la constitution de la Fédération lausannoise des centres de loisirs (FLCL). Le secrétariat général de la FLCL est alors confié à la Ville, contre l'avis des centres dont les activités reposent alors sur l'autofinancement⁴⁰. Cela génère un débat à propos de l'autonomie des lieux d'animation et de leurs programmes. Les réformes se poursuivent au début des années 1990, conduisant à la refonte de la FLCL au profit de la création en 1995 de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et de l'introduction de la Charte lausannoise de l'animation⁴¹. La création de la FASL est le fruit d'un compromis entre la Municipalité et les centres, qui concède à ces derniers plus d'autonomie tout en leur allouant plus de moyens⁴².

Au cours de la législature 2016-2021, la Ville de Lausanne décide de se doter d'une véritable politique des quartiers en regroupant dans un même domaine de prestations différents outils au service du lien social et du développement local, tels que les Contrats de quartier, la Caravane des quartiers, la Fête des voisins, le paysage éducatif de Grand-Vennes et les centres socioculturels⁴³. Le statut de la FASL est alors confirmé en tant qu'acteur central de cette politique publique. Dans un esprit de continuité, elle se voit confier la mise en œuvre de l'animation socioculturelle sur le territoire communal. Agissant dans le cadre d'une délégation de compétence, la FASL est liée à la Ville de Lausanne par une Convention de subventionnement pluriannuelle qui lui assigne un certain nombre d'objectifs en contrepartie du versement d'une subvention annuelle (voir point 3.2).

2.3. Évolution des missions de l'animation socioculturelle : de la prévention de la délinquance juvénile à l'intégration de toutes les populations

Comme nous l'avons vu, l'animation socioculturelle lausannoise est d'abord née d'initiatives citoyennes et caritatives qui ont dessiné les objectifs des centres à destination des jeunes hommes et des enfants, avant que la Ville ne reprenne progressivement ce secteur d'action à son compte. En subventionnant les structures d'animation, elle y a ajouté ses propres objectifs et a participé à l'élargissement des publics-cibles de cette action. Il est important de relever que le contexte actuel d'intervention de la FASL ne correspond plus à celui des débuts de l'animation socioculturelle. Le but premier n'est plus celui de la prévention de la délinquance juvénile, mais de répondre à des enjeux plus transversaux de cohésion sociale⁴⁴.

³⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁰ Pierre-Alain VERHEYEN, *Petite histoire d'une grande aventure... l'animation socioculturelle lausannoise*, FASL Forum « Maisons de quartier », 2006.

⁴¹ Katia HORBER-PAPAZIAN, Nicolas KEUFFER, Marion BAUD-LAVIGNE et Jacopo KLAUS, *Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne.*, Lausanne, Université de Lausanne, 2017, p. 9.

⁴² P.-A. VERHEYEN, *Petite histoire d'une grande aventure... l'animation socioculturelle lausannoise...*, *op. cit.*

⁴³ Cf. Préavis n° 2018/12.

⁴⁴ K. HORBER-PAPAZIAN, N. KEUFFER, M. BAUD-LAVIGNE et J. KLAUS, *Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 11.

La politique des quartiers de la Ville de Lausanne est actuellement vouée à la promotion du « vivre-ensemble ». Comme le soulignent les travaux d'Angèle Mendy et de Denis Efionayi-Mäder, cette orientation est le produit d'une forme d'anticipation des défis générés par la croissance d'une population hétérogène, à la fois en termes de diversité d'âges mais aussi d'origines⁴⁵. Lausanne est caractérisée par une disparité des richesses sur son territoire. Bien que, depuis une dizaine d'années, la Ville observe un recul du taux d'octroi de l'aide sociale, la proportion des ménages à revenu modeste dans la population demeure significative, avec un taux de demandeurs et demandeuses d'emploi supérieur à la moyenne du Canton de Vaud⁴⁶. Depuis le début des années 2000, la Ville fait face à une augmentation soutenue du nombre de ses résident·e·s, générée notamment par l'Accord sur la libre circulation des personnes issues de l'UE/AELE et par l'augmentation de l'immigration dans le Canton de Vaud. Afin de répondre aux enjeux de cette migration, en matière de promotion de l'intégration mais aussi de lutte contre la discrimination, la Ville de Lausanne privilégie une approche prospective visant à « anticiper les sources de tensions sociales possibles », en privilégiant comme lieux d'intervention les quartiers, où se côtoient des personnes de différentes générations et cultures⁴⁷.

La politique des quartiers développée par la Ville de Lausanne affiche l'objectif de « renforcer la participation citoyenne et la solidarité, de soutenir l'intégration sociale », et entend mettre l'animation socioculturelle au service du lien social⁴⁸ :

« La politique d'animation socioculturelle promue par la Municipalité doit être comprise comme une politique d'intégration sociale entendue comme l'expression des besoins et l'accès par le citoyen aux ressources sociales, économiques, environnementales, politiques et culturelles, disponibles en société et en territoire, ce, pour participer pleinement et solidairement à la vie collective et son organisation »⁴⁹.

Il est donc attendu aujourd'hui de l'animation socioculturelle qu'elle se dédie à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en favorisant l'intégration et la participation de la population résidante. Comme nous le verrons, la Ville de Lausanne espère de cette action qu'elle s'exerce au travers de multiples activités contribuant au lien social, aux interactions entre générations et cultures, à l'intégration de toutes les populations et au renforcement de la solidarité sociale.

2.4. Développement des pratiques de l'animation socioculturelle : fondements et déclinaisons de l'accueil libre

Étendu sur plusieurs décennies, le processus de professionnalisation de l'animation socioculturelle se caractérise par différents débats pédagogiques concernant cette pratique, notamment entre les parties romande et alémanique de la Suisse⁵⁰. C'est à la faveur de la

⁴⁵ Angèle MENDY et Denise EFIONAYI-MÄDER, « Sentiments d'appartenance et d'exclusion dans les quartiers lausannois de la Borde, Bellevaux et Prélaz », *Cahiers du BLI*, 9, 2019, p. 66.

⁴⁶ Service de l'économie de la Ville de Lausanne, Portrait statistique de Lausanne 2021.

⁴⁷ A. MENDY et D. EFIONAYI-MÄDER, « Sentiments d'appartenance et d'exclusion dans les quartiers lausannois de la Borde, Bellevaux et Prélaz. »..., *op. cit.*, p. 11.

⁴⁸ Rapport-préavis N°2018/12, p.1 cité dans *Ibid.*, p. 15.

⁴⁹ Rapport-préavis N°2018/12, p.13 cité dans *Ibid.*

⁵⁰ La Suisse romande étant davantage orientée vers la « pédagogie du travail social » issue du mouvement de l'animation francophone, alors que la Suisse alémanique s'imprègne du courant

création à la fin des années 1980 de la Coordination des Écoles Suisses d'Animation Socioculturelle (CESAS) que se cristallisent des pédagogies et des définitions communes de l'animation socioculturelle, largement inspirées des publications du Conseil de l'Europe en la matière⁵¹. La CESAS l'envisage comme une action visant à « structurer les groupes et à mobiliser leurs ressources en vue de réaliser les changements sociaux auxquels ils aspirent » et dont la participation repose sur une base « volontaire » et « démocratique »⁵². Le public-cible de cette action ne fait alors pas l'objet de définition précise, puisque l'animation socioculturelle est supposée s'adresser à toute la population.

Le travail d'animation se conçoit ainsi comme un outil d'intervention qui ne peut s'opérer qu'avec le concours actif de groupes de population, sans pour autant identifier de manière préalable ces groupes. Ces éléments se retrouvent également dans les missions et l'architecture institutionnelle de la FASL dans le cas lausannois et correspondent également aux attentes des pouvoirs publics en matière de développement du lien social et de la citoyenneté.

Bien qu'il n'existe pas de définition évidente de ce qu'est l'animation socioculturelle, le principe d'un encadrement librement consenti, s'exerçant en concertation avec ses participant-e-s est devenu la norme. Et parmi les différentes pratiques de cette intervention sociale, il en est une qui s'est progressivement imposée : la pratique de l'accueil libre.

Proposer un accueil libre suppose d'offrir à un groupe de personnes un espace au sein duquel elles peuvent librement agir en présence les unes avec les autres, ce qui implique de ne pas déterminer d'activité au préalable. Comme le souligne Joëlle Libois et Patricia Heimgartner⁵³, cette pratique est d'abord apparue en lien avec l'émergence du « temps libre », qui a fait l'objet d'un investissement par les premiers centres de loisirs des années 1960. Elle s'est notamment développée autour de l'accueil des enfants, afin de développer leur autonomie. Progressivement, elle est également devenue la « réponse adaptée aux populations défavorisées, voire exclues »⁵⁴.

Malgré sa large acceptation au sein du monde de l'animation, cette approche confronte les professionnel-le-s de l'animation au défi de faire reconnaître que « rien faire et être là dans une qualité de présence, ce n'est pas rien » et qu'offrir un accueil inconditionnel est un travail qui demande de mettre au service d'autrui toute son attention, avec acuité⁵⁵. Cette pratique peut également se heurter aux conceptions contemporaines d'une Nouvelle Gestion Publique, qui envisage l'organisation des actions publiques sous l'angle de la qualité des services fournis

allemand de la « pédagogie des loisirs » cf. Alex Willener, Heinz Wettstein, Emanuel Müller, et Heinz Moser, *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques...*, op. cit., p. 24-31.

⁵¹ Concernent les organisations internationales, voir Conseil de l'Europe, *Animation socio-culturelle*, Strasbourg, 1978.

⁵² Alex Willener, Heinz Wettstein, Emanuel Müller, et Heinz Moser, *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques...*, op. cit., p. 31.

⁵³ Joëlle Libois et Patricia Heimgartner, « Accueil libre et libre adhésion Pratiques fondamentales en travail social », in *A propos de l'accueil libre: mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes*, Genève, ies éditions, p. 69-94.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 28.

⁵⁵ *Ibid.*

à des citoyen-ne-s sur la base d'une évaluation préalable de leurs besoins et des prestations effectivement fournies⁵⁶.

Dans le cas lausannois, on relève toutefois que l'accueil libre a su s'intégrer dans la politique d'animation socioculturelle. Cette pratique se décline néanmoins dans une version qui prend en considération l'âge des personnes accueillies. Bien qu'en théorie l'accueil libre ne présuppose pas de connaître les caractéristiques des individus accueillis, les centres d'animation tendent généralement à ouvrir des accueils selon les catégories d'âge des publics visés : enfants, jeunes, et adultes. Ceci résulte de la volonté de réunir les participant-e-s « entre pairs », comme l'indique la citation suivante :

« Voilà, donc nous, les seules contraintes qu'on met, eh bien c'est des heures d'ouverture avec des tranches d'âge. (...) On privilégie plutôt les tranches d'âge justement pour que les personnes se retrouvent entre pairs, donc enfants, ados, adultes »⁵⁷.

C'est la raison pour laquelle chaque type d'accueil est associé à une classe d'âge, comme l'« accueil enfant » ou l'« accueil jeune ». Ce découpage générationnel correspond aux pratiques des professionnel-le-s de l'animation, pour qui ce mode de regroupement par âge permet de tenir compte du développement de l'autonomie des individus et des différences des besoins d'encadrement⁵⁸. Cette approche de l'accueil libre permet également de contenter la Ville de Lausanne, qui peut recenser ce type de prestation et lui allouer une place dans le cahier des charges de la Convention de subventionnement de la FASL.

2.5. Le genre du travail social : de la professionnalisation d'un métier « masculin » à l'imposition du paradigme de la complémentarité hommes-femmes

Comme l'attestent les recherches historiques menées par Corinne Dalerra, Dominique Malatesta et Carola Togni, la professionnalisation de l'animation socioculturelle a donné lieu à la constitution d'un groupe professionnel masculin⁵⁹. Il y a d'abord eu une forme d'homologie entre la constitution de cette profession et celle des groupes destinataires de son action. La présence masculine de moniteurs étant considérée comme « nécessaire afin de contrôler et d'encadrer les jeunes considérés comme "difficiles", postulat qui traduit le fait que l'autorité et la maîtrise physique sont des compétences bel et bien attribuées aux hommes »⁶⁰. En envisageant les animateurs comme des « promoteurs » et des « organisateurs », le travail d'animation se distingue dès son émergence dans les années 1960 des autres professions typiquement « féminines » du domaine de l'action sociale, telles que l'assistance sociale ou l'éducation à l'enfance⁶¹. Les femmes ne sont toutefois pas absentes des équipes d'animation à cette époque-là, mais occupent le plus souvent le statut de

⁵⁶ Gernod Gruening, « Origin and theoretical basis of new public management », *International Public Management Journal*, 4-1, 2001, p. 1-25.

⁵⁷ Transcription numéro 5.

⁵⁸ K. HORBER-PAPAZIAN, N. KEUFFER, M. BAUD-LAVIGNE et J. KLAUS, *Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne...*, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁹ C. DALLERA, D. MALATESTA et C. TOGNI, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 »..., *op. cit.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 15.

⁶¹ *Ibid.*, p. 18.

bénévoles. Du fait d'une division sexuée du travail au sein des lieux d'animation, elles se consacrent principalement à l'accueil des enfants et aux tâches ménagères, alors que les animateurs masculins prennent en charge les jeunes hommes⁶².

À partir de la littérature secondaire, on peut faire l'hypothèse que la présence des femmes et leur travail aux côtés des enfants permet aux animateurs masculins de gérer la « tension » originelle qui caractérise l'émergence de l'animation socioculturelle, entre « liberté » et « contrainte »⁶³. Les travaux de Dominique Felder et Marc Vuille au sujet de l'animation socioculturelle genevoise montrent que, dès les débuts de l'animation, cette tension conduit à la coexistence dans les centres de deux types de politiques d'animation : d'une part, une animation « militante » qui tire sa légitimité de la promotion d'une participation de la communauté dans laquelle le centre se situe et, d'autre part, une animation « gestionnaire » dont la légitimité dépend de la mise en application de règles d'organisation conformes aux directives établies progressivement par les autorités⁶⁴. Dans cette perspective, on peut dire que le développement des activités de loisirs auprès des enfants, assurées par les femmes et correspondant aux attentes des pouvoirs publics, a permis de continuer à développer des pratiques d'animation militante davantage valorisées par les animateurs qui mettent en scène un mode de fonctionnement « alternatif » qui s'oppose à une prise en charge plus encadrée et plus scolaire⁶⁵. Ce développement a sans doute favorisé l'ancrage de l'accueil libre comme pratique d'animation qui valorise l'idéal de liberté dans l'accueil, à rebours de toute forme de planification préalable des activités⁶⁶.

Avec l'institutionnalisation de la FASL au début des années 1990, le nombre de postes rémunérés progresse en parallèle de l'élargissement des activités d'animation et de l'ouverture des lieux à un plus large public. Cela s'accompagne d'une augmentation du nombre de femmes salariées dans les centres et d'une valorisation de la mixité des équipes d'animation. Soutenue par une rhétorique de la complémentarité des rôles féminins et masculins, la mixité s'érige en norme professionnelle du travail social, censée représenter un idéal de société où hommes et femmes vivraient en harmonie⁶⁷. Au sein de la FASL, cela se traduit par la volonté de recruter un nombre équivalent d'hommes et de femmes au sein des équipes d'animation, ce qui influence toujours les processus de recrutement.

Actuellement, les effectifs d'animatrices sont équivalents à ceux des animateurs. En termes de division du travail, on observe toutefois deux tendances opposées à l'œuvre au sein des équipes d'animation : la sectorisation et la déssectorisation. Les équipes qui optent pour la première solution affectent un individu à un secteur d'animation. Les secteurs d'animation renvoient aux catégorisations des publics : enfants garçon et fille, jeunes hommes, femmes adultes, et parfois seniors. L'affectation des animatrices et des animateurs par secteur conduit alors tendanciellement à une division sexuée du travail dans laquelle les animatrices

⁶² *Ibid.*, p. 22.

⁶³ D. FELDER et M. VUILLE, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois »..., *op. cit.*, p. 184.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 154-155.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 220.

⁶⁶ J. Libois et P. Heimgartner, « Accueil libre et libre adhésion Pratiques fondamentales en travail social »..., *op. cit.*

⁶⁷ Mélanie Battistini, « La mixité en maison de quartier : entre désir de parité et division sexuelle du travail », in Marie Anderfuhren et Sophie Rodari (éd.), *Les sinueux chemins de l'égalité des sexes dans le travail social et la santé*.

s'occupent majoritairement des enfants et des femmes adultes, et les animateurs des jeunes hommes.

À l'inverse, certaines équipes font le choix explicite de déssectoriser le travail d'animation. Les animateurs et animatrices travaillent alors au contact de tous les publics, selon un système de rotation qu'ils et elles déterminent. Les équipes qui pratiquent ce mode d'organisation lui reconnaissent plusieurs avantages et affirment ne pas vouloir revenir en arrière. Elles expliquent que le fait de varier les activités rend leur travail plus intéressant et offre à l'équipe un fonctionnement plus « horizontal » ainsi qu'une certaine flexibilité en cas d'absence d'un-e collègue. Les animateurs et animatrices revendiquent également d'être des « généralistes » capables de travailler avec tous les publics. Enfin, selon elles et eux, puisque les personnes qui fréquentent leurs lieux d'animation n'associent plus une personne particulière (homme ou femme) à un type activité, cela permet de lutter contre les stéréotypes de genre.

2.6. Entre émancipation et intégration : les rapports au rôle de l'animation

Le travail social est considéré comme une activité typique dans le cadre de laquelle les agent·e·s de l'État, ou plus généralement les organisations de terrain qui se voient déléguer des missions publiques, bénéficient d'une importante marge de manœuvre dans la mise en œuvre des objectifs des politiques publiques et, partant, dans la fabrique de ces dernières « sur le terrain »⁶⁸. Il ressort de notre cas d'étude que les équipes d'animation disposent d'une marge de manœuvre élargie par rapport à l'organisation des activités au sein de leurs lieux d'animation. La politique d'animation socioculturelle est ainsi le résultat d'une co-construction entre les autorités politiques et administratives d'une part et les agents de terrain, d'autre part.

La littérature en administration publique souligne que la construction d'un rapport au rôle est un rouage constitutif de l'orientation des pratiques professionnelles des agents de terrain⁶⁹. Par analogie, on observe dans le cadre de l'animation socioculturelle que différents rapports au rôle⁷⁰ coexistent au sein du personnel d'animation et préconfigurent des représentations de leurs missions et des publics à qui leurs prestations s'adressent. L'enquête que nous avons menée auprès des animateurs et animatrices a permis d'identifier certaines caractéristiques communes mais aussi certaines différences entre les personnes qui composent les équipes d'animation. En premier lieu, il faut souligner le très fort engagement des animateurs et animatrices dans leur profession et le très grand investissement dont ils et elles font preuves auprès des publics qui fréquentent les centres. Les récits que nous avons récoltés auprès des

⁶⁸ M. Lipsky, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services...*, op. cit.; E.Z. Brodtkin, « Policy Work: Street-Level Organizations Under New Managerialism »..., op. cit.

⁶⁹ Jonathan MIAZ, « Le Droit et ses médiations. Pratiques d'instruction des demandes d'asile et encadrement institutionnel des décisions », *Politique et Sociétés*, 38-1, 2019, p. 71-98.

⁷⁰ Les rapports au rôle renvoient aux manières dont les agents se représentent ou conçoivent leur rôle (ou leurs missions), ainsi qu'à leurs pratiques de travail. Jacques LAGROYE et Michel OFFERLE (éd.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010 ; Jonathan MIAZ, *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Lausanne et Université de Strasbourg, Lausanne and Strasbourg, 2017.

animateurs et animatrices nous ont également permis d'identifier deux rapports au rôle⁷¹ auxquels sont associés des définitions concurrentes de l'animation socioculturelle⁷².

Le premier type de rapport au rôle envisage l'animation comme un moyen d'émancipation, visant à « accompagne[r] les citoyen-ne-s en vue de développer leur pouvoir d'agir afin de tendre à l'autonomie »⁷³. Les animatrices et animateurs qui partagent cette conception recourent alors plus volontiers au vocabulaire hérité d'une conception « militante »⁷⁴ de l'animation, qui valorise l'éducation populaire et le principe de libre adhésion. Cette orientation se rapporte Pour ces professionnel-le-s, l'animation socioculturelle doit avant tout s'adresser aux populations les plus vulnérables et laissées pour compte. En entretien, les animateurs et animatrices expliquent que l'animation socioculturelle doit servir le « développement de l'autonomie et du pouvoir des individus »⁷⁵, et qu'il s'agit « d'aider et d'accompagner le public à s'approprier un lieu public, un lieu de vie »⁷⁶. Dans ce type de rapport au rôle, la pratique d'animation la plus investie est donc celle de l'accueil libre.

Un deuxième type de rapport au rôle conçoit l'animation socioculturelle comme un outil de cohésion sociale. Il envisage cette dernière au prisme du vocabulaire de l'inclusion, du vivre-ensemble, de la citoyenneté active, de la cohésion sociale, etc. Ce rapport que l'on peut qualifier d'institutionnel, hérité de la dimension « gestionnaire » identifiée par les travaux de recherche des années 1970⁷⁷, insiste sur la dimension intégrative des activités proposées dans les lieux d'animation et envisage celle-ci comme une activité de service à l'ensemble de la population. À titre d'exemple, un animateur souligne que « [l']animation sert à faire se rencontrer les gens et les mettre en lien avec des valeurs universalistes »⁷⁸.

Les animateurs et animatrices envisagent ainsi différemment les activités pertinentes à organiser et le public-cible à qui ces dernières s'adressent selon que l'animation socioculturelle est envisagée prioritairement comme un outil d'inclusion des individus dans leur diversité, ou alors en tant que pratique d'émancipation de groupes marginalisés et précaires. Ces différences sont importantes car elles participent à orienter l'action des professionnel-le-s de l'animation dans un contexte où, rappelons-le, les ressources mises à leur disposition sont limitées. Les données recueillies sur le terrain montrent par exemple que, si l'accueil libre est un outil central des pratiques d'animation lausannoises et qu'il est présent

⁷¹ Précisons ici qu'il s'agit d'idéaux-typiques, donc de modèles qui sélectionnent certains traits pour simplifier la réalité sociale et la conceptualiser. À ce titre, ces deux rapports au rôle idéaux-typiques ne s'observent pas à « l'état pur », mais peuvent se combiner et représenter davantage un continuum sur lequel se situent les animateurs et animatrices.

⁷² Dans le cadre du présent rapport, nous ne revenons pas sur les différentes expériences socialisatrices qui conduisent les animateurs et animatrices socioculturelles à entretenir des rapports au rôle variés à l'égard de leur activité.

⁷³ Yuri Tironi, *Participation et citoyenneté des jeunes*, Lausanne, Editions EESP, 2015, p. 102. Cité Franco De Guglielmo Franco, *Sens et significations dans l'évaluation émancipatrice de projets d'animation socioculturelle auprès des jeunes : l'expérience d'un centre socioculturel lausannois*, Thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, Université de Neuchâtel, 2022, p. 15.

⁷⁴ Jean-Claude Gillet, *Animation et animateurs. Le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁷⁵ Transcription numéro 9.

⁷⁶ Transcription numéro 5.

⁷⁷ D. Felder et M. Vuille, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois »..., op. cit.

⁷⁸ Transcription numéro 6.

dans chaque lieu, il est davantage valorisé au sein des équipes d'animation qui la conçoivent comme un moyen d'émancipation :

« C'est important que les habitants du quartier puissent identifier un espace et un moment où ils ont une place. C'est un espace rare où les choses se créent sur le moment. On a le droit de s'asseoir sur un canapé et puis c'est tout. C'est différent de l'espace public. Pour nous, c'est important de leur offrir ça, donc une grande partie du budget passe dans l'accueil libre, pour la nourriture et les boissons »⁷⁹.

Bien que nous n'ayons pas exploré de manière approfondie la question des variations des représentations des pratiques de l'animation, le contexte dans lequel les équipes d'animation agissent affecte également les rapports au rôle des animateurs et animatrices, qui travaillent dans des quartiers où les conditions économiques et les enjeux liés aux appartenances socioculturelles des habitant·e·s varient. Ainsi, bien que ces deux rapports au rôle idéaux-typiques peuvent co-exister, les lieux d'animation opérant dans les quartiers où les populations sont davantage précarisées et issues de la migration se caractérisent par la prédominance du premier type de rapport au rôle – l'animation comme moyen d'émancipation – et favorisent la pratique de l'accueil libre des personnes identifiées comme les plus vulnérables. Comme nous le verrons, cela aboutit souvent à prioriser l'accueil de jeunes hommes. À l'autre bout du spectre, les lieux d'animation situés dans les quartiers les plus favorisés se caractérisent plutôt par la prédominance du deuxième type de rapport au rôle – l'animation comme outil de cohésion sociale – et cherchent davantage à proposer des offres culturelles et sportives à un large public, en privilégiant le format des cours collectifs ou des activités sur inscription.

Synthèse et enseignements du chapitre 2

Afin de pouvoir mener une analyse sensible au genre de la politique d'animation socioculturelle, ce chapitre retrace son émergence et souligne ses particularités, notamment au regard de la dimension genrée de ses objectifs et de la constitution de ses publics.

Née d'initiatives citoyennes et caritatives, l'animation socioculturelle est apparue entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 dans un contexte marqué par le souci de la prévention de la délinquance juvénile. La période de création des premiers centres de loisirs – alors adressés aux jeunes hommes et aux enfants – a donné lieu à d'importants débats sur leurs rôles et leur autonomie. La progressive régulation de ce domaine par la Ville de Lausanne a abouti à la création de la FASL en 1995, une fondation de droit privé à qui la Ville confie encore aujourd'hui en grande partie la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle sur le territoire communal. La mission première de cette action, qui est aujourd'hui intégrée à la politique des quartiers, est bien différente de celle de ses débuts, puisqu'il est attendu de l'animation socioculturelle qu'elle se dédie à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en favorisant l'intégration et la participation de la population résidente.

À partir de la fin des années 1970, la professionnalisation de l'animation socioculturelle a participé à préciser sa dimension sociopolitique, à élargir son public et à développer sa pratique, notamment autour de l'accueil libre. La particularité de cette pratique est qu'elle suppose d'offrir à un groupe de personnes un espace au sein duquel elles peuvent être

⁷⁹ Transcription numéro 7.

accueillies librement et sans engagement, ce qui implique de ne pas déterminer d'activités spécifiques au préalable. Si la professionnalisation de l'animation socioculturelle a d'abord conduit à la constitution d'un groupe professionnel masculin, l'idée de créer des équipes mixtes et paritaires s'est progressivement imposée au sein de la FASL. Envisagées sous l'angle de la complémentarité des femmes et des hommes, cette mixité a pendant plusieurs décennies été accompagnée d'une répartition genrée de la prise en charge des différents secteurs d'animation, en fonction des caractéristiques des publics de ces secteurs. Selon cette division sexuée du travail, les femmes s'occupaient principalement de l'accueil des enfants, alors que les hommes de celui des jeunes hommes. Plus récemment, certaines équipes ont souhaité dépasser l'idée de répartition des secteurs d'animation pour mettre en place un système qu'elles nomment « désectorisation », à même de lutter contre les stéréotypes de genre.

Si la Ville de Lausanne fixe des objectifs dans la Convention de subventionnement de la FASL, les professionnel·le·s de l'animation disposent d'une marge de manœuvre vis-à-vis de l'organisation des activités au sein des centres. Il faut ainsi appréhender la politique d'animation socioculturelle comme étant le résultat d'une co-construction entre les autorités politiques et administratives, d'une part, et les agents de terrain, d'autre part. Les animateurs et animatrices envisagent différemment les activités pertinentes à organiser et le public-cible à qui ces dernières s'adressent selon que l'animation socioculturelle est envisagée prioritairement comme un outil de cohésion sociale, ou alors en tant que pratique visant l'émancipation des groupes marginalisés et précaires. Ces différents rapports au rôle participent à orienter l'action des professionnel·le·s de l'animation dans un contexte où les ressources mises à leur disposition sont limitées.

Enseignements :

- L'une des particularités de la politique d'animation socioculturelle est qu'elle suppose que ses bénéficiaires (les habitant·e·s des quartiers) participent à la définition de son contenu aux côtés des professionnel·le·s de l'animation socioculturelle qui agissent dans le cadre d'une délégation de compétence. Ces derniers·ères disposent d'une importante marge de manœuvre dans l'élaboration des activités des lieux d'animation. Cette autonomie revendiquée par les centres et maisons de quartier est le fruit de l'histoire de l'émergence de cette activité et des relations entretenues avec la Municipalité de Lausanne. Cet héritage n'est pas propre au cas lausannois, mais semble concerner plus largement ce domaine d'action publique. Le grand nombre d'entités impliquées dans la réalisation de cette politique publique rend complexe l'analyse et la mise en œuvre d'une BSG dans ce domaine. Cela renvoie plus généralement à la difficulté d'analyser les dépenses budgétaires qui font l'objet de transfert, surtout dans le cadre de délégation de compétence à des entités relativement autonomes.
- Les équipes d'animation ont recours à différentes modalités d'action : travail avec un collectif, approche individuelle, travail institutionnel (entre les différents acteurs du quartier et de la Ville), mise en relation de la population avec divers prestataires de services (notamment par le biais des cours) et accueil libre. C'est précisément ce qui fait la valeur ajoutée de l'animation socioculturelle par rapport aux autres dispositifs d'action publique mais cela représente un obstacle pour la BSG car il est difficile d'évaluer les coûts et les impacts de ces actions à l'aune du genre.

- Il est attendu de la population qu'elle fréquente de manière libre les lieux d'animation socioculturelle. Cette manière d'envisager cette politique publique peut comporter des points aveugles sur les contraintes qui conduisent les individus à pousser la porte des lieux d'animation, ou au contraire à ne pas les fréquenter. Il s'agit donc d'un domaine d'action pour lequel il est important de comprendre les motivations des publics à jouir de ce type de prestations avant de pouvoir penser à agir sur le profil de ses bénéficiaires.

3. La budgétisation sensible au genre à l'épreuve de l'animation socioculturelle

Ce troisième chapitre présente une analyse des comptes de la FASL et des lieux d'animation à l'aune de la budgétisation sensible au genre. Il est donc ici question de mettre la BSG à l'épreuve de cette politique publique pour en apprécier l'intérêt et les apports, mais aussi pour souligner les difficultés et les écueils que pose l'application empirique de cet outil. Nous commençons par présenter l'organisation de la FASL et la répartition des lieux d'animation sur le territoire communal (3.1), ainsi que le cadre d'action des lieux d'animation socioculturelle (3.2). Nous expliquons ensuite les démarches entreprises pour appréhender l'allocation des ressources des lieux d'animation au prisme du genre (3.3). Finalement, nous identifions et analysons le genre des publics de l'animation socioculturelle lausannoise (3.4).

3.1. Organisation de la FASL et répartition des lieux d'animation sur le territoire communal

La FASL est une fondation de droit privé d'utilité publique dont le siège est établi à Lausanne. Son but est la promotion et le développement des activités d'animation socioculturelle, notamment par la gestion des lieux d'animation socioculturelle, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de subventionnement pluriannuelle conclue avec la Ville de Lausanne. La FASL est composée de plusieurs organes, dont un Conseil de fondation, un Secrétariat général et des lieux d'animation.

Le Conseil de fondation compte sept membres choisi-e-s pour leur intérêt pour l'animation socioculturelle et désignés selon des quotas par la Municipalité de Lausanne, la Plate-forme des associations de quartier, ainsi que la Conférence du personnel d'animation. C'est à ce Conseil que revient la compétence d'adopter la Convention de subventionnement conclue avec la Ville ainsi que d'approuver le budget. La FASL est également dotée d'un Secrétariat général, composé d'une Secrétaire générale et d'adjoint-e-s. La mise en œuvre opérationnelle des lignes directrices de la Fondation incombe au Secrétariat général qui agit en tant qu'autorité d'engagement du personnel de la FASL. Dix-sept lieux d'animation relèvent de la FASL⁸⁰. Chaque lieu est porté par une association avec laquelle la Fondation passe une convention qui lui est propre. Cette convention bipartite doit être établie en cohérence avec la Convention de subventionnement de la FASL.

Les lieux d'animation sont implantés dans des environnements spécifiques et disposent d'infrastructures distinctes. Ces caractéristiques peuvent impacter le profil des personnes qui fréquentent les lieux, à l'instar du programme d'activités. À titre d'exemple, un centre qui se situe à proximité d'une école secondaire, comme celui de Grand-Vennes, est davantage fréquenté par des enfants, alors que ce type de public est presque totalement absent d'un centre qui se situe dans un quartier commerçant, comme celui de Pôle Sud. Dans certains lieux, la question du manque d'espace contraint les équipes à répartir leurs activités dans plusieurs locaux, comme au sein du centre de la Cité-Vallon, alors que certains locaux sont

⁸⁰ Au moment de l'enquête de terrain en 2022 la FASL soutenait dix-sept lieux d'animation. En 2023 leur nombre passé à seize en raison de la municipalisation du centre des Bossons dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau quartier des Plaines du Loup.

quant à eux entièrement conçus pour des activités d'animation socioculturelle. C'est par exemple le cas de la Maison de quartier de Chailly, inaugurée en 2008, qui dispose d'infrastructures à même d'accueillir tout type de public et composées d'une place de jeux, de salles de sport, de salles de conférence, ainsi que d'un grand réfectoire abritant un café ouvert aux habitant-e-s du quartier. Alors que les deux premiers lieux cités en exemple sont ouverts toute l'année, il en va autrement pour le Terrain d'aventure de Pierrefleur, un espace extérieur destiné aux enfants en âge scolaire qui ferme ses portes durant la saison d'hiver.

Figure 1. Répartition des lieux d'animation sur le territoire communal en 2022



Sources : FASL rapport annuel 2021, p. 4.

La FASL emploie nonante-huit collaborateurs et collaboratrices, dont soixante-six animatrices et animateurs socioculturels (50,2 EPT). Ce personnel d'animation est réparti dans dix-sept lieux d'animations, qui sont intégrés dans les différents quartiers de la Ville de Lausanne. On compte en moyenne 3 EPT pour l'animation dans chaque lieu. La dotation varie néanmoins de 2 EPT à 5,5 EPT selon les quartiers. Ceci ne découle pas d'une analyse systématique des besoins des quartiers, mais du « parcours historique » de chaque lieu d'animation⁸¹.

Bien que le découpage du territoire communal relatif à la politique d'animation socioculturelle ne corresponde pas au découpage statistique de ce même territoire et qu'il est difficile d'esquisser le contexte démographique de chaque lieu d'animation, nous avons toutefois relevé que la Ville de Lausanne se caractérise par une grande diversité des quartiers. Ainsi

81 K. Horber-Papazian, N. Keuffer, M. Baud-Lavigne et J. Klaus, Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne..., op. cit., p. 10.

certaines lieux d'animation déploient leurs activités dans des quartiers au sein desquels la population connaît une certaine fragilité au niveau socio-économique, notamment dans certaines parties du Nord et de l'Est lausannois. Pour l'heure ces différences ne font pas l'objet d'une évaluation systématique et cela n'affecte pas la dotation des lieux d'animation.

3.2. Cadre d'action des lieux d'animation socioculturelle

Les lieux d'animation socioculturelle qui relèvent de la FASL agissent dans le cadre d'une délégation de compétence de la Ville de Lausanne, qui met à leur disposition des locaux ainsi qu'un budget de fonctionnement annuel pour mener à bien les missions d'animation définies dans la Convention de subventionnement qui lie la FASL à la Ville. Les pouvoirs publics attendent donc des centres qu'ils fournissent certaines prestations.

La Convention de subventionnement 2021-2023 prévoit en effet que la FASL a pour missions de :

- Favoriser le lien social, les interactions entre générations et cultures, l'intégration de toutes les populations ;
- Participer à l'amélioration de l'environnement local ;
- Valoriser les compétences sociales ;
- Renforcer la solidarité sociale ;
- Promouvoir la culture et la richesse de l'interculturalité.

On ne peut pas d'emblée déduire de la lecture de ces points le type d'action que les lieux d'animation devraient mettre en place, ni à quels publics ces actions devraient se destiner. On observe toutefois que l'animation, qui ne concerne plus exclusivement les jeunes et les enfants, s'adresse à l'ensemble de la population lausannoise. Le fait de favoriser l'« interculturalité », qui figure au dernier point, renvoie également à la promotion des échanges entre des « cultures » différentes mais non définies a priori.

En plus des objectifs généraux précités, la Ville de Lausanne demande également à la FASL de fournir à la population un ensemble de prestations qui sont déclinées en tant qu'« objectifs spécifiques ». Ces derniers se traduisent dans un cahier des charges, qui prévoit un minimum de quarante-six semaines par année d'ouverture au public et de prestations directes à la population pour les lieux d'animation de la FASL. Il prévoit aussi la mise à disposition des lieux d'animation au public, ainsi que leur location à des tiers. Un certain nombre d'activités spécifiques sont également prévues et détaillées selon la catégorie d'âge du public à qui elles s'adressent. Il est donc attendu que les lieux d'animation organisent des accueils pour les enfants, pour les jeunes ou encore des activités pour les seniors.

À cet égard, il est important de relever le découpage générationnel du public de l'animation qui figure dans la Convention de subventionnement : enfants en bas âge, enfants, jeunes, adultes et seniors. Cela suppose que différentes modalités de prise en charge soient envisagées selon l'âge des personnes auxquelles les activités s'adressent. Cette approche apparaît être en adéquation avec les pratiques des professionnel·le·s de l'animation qui, comme nous l'avons vu, sont favorables au regroupement des individus selon leur âge.

Il faut souligner que, parmi les objectifs généraux ou spécifiques listés dans la Convention de subventionnement, il n'est fait aucune mention de l'égalité entre les femmes et les hommes. La FASL n'est donc soumise à aucune exigence formelle formulée en termes d'égalité.

Il faut également relever que les objectifs généraux sont formulés de manière très large et ne sont pas déclinés en objectifs opérationnels, ce qui laisse une marge de manœuvre significative aux lieux d'animation censés les mettre en œuvre. Pour la Municipalité comme pour la FASL, cette latitude offre toutefois la possibilité de développer une animation spécifique selon les besoins des quartiers, dont la sociologie diffère.

Chaque lieu dispose donc d'une marge de manœuvre pour établir ses horaires d'ouverture et pour définir ses activités en cohérence avec les objectifs formulés dans la Convention de subventionnement. Les activités d'animation proposées dans les différents quartiers doivent être élaborées à partir d'un projet institutionnel propre à chaque lieu. Selon les statuts de la FASL, ce projet doit être élaboré de manière conjointe entre l'équipe d'animation et le comité de l'association du lieu d'animation. Cette exigence suppose la participation d'habitant-e-s à la définition des missions du lieu d'animation, afin d'intégrer leur perspective dans l'identification des besoins spécifiques de leur quartier. Dans les faits, le comité de l'association de quartier peut parfois être une force d'initiative. Dans la majorité des cas, il délègue toutefois la tâche d'établir le projet aux équipes d'animation, ce qui génère du travail supplémentaire pour elles, tout en augmentant leur marge de manœuvre dans la planification des activités des centres. Les données que nous avons récoltées montrent en effet que les équipes jouissent tendanciellement d'une grande liberté vis-à-vis des associations de quartiers pour définir le cadre de leurs actions et que les comités d'associations de quartier agissent comme des organes de validation des programmes et des rapports d'activités présentés par les animateurs et animatrices socioculturelles.

3.3. Appréhender l'allocation des ressources des lieux d'animation au prisme de genre

L'approche par la budgétisation sensible au genre implique de réfléchir à l'allocation des ressources publiques au prisme du genre. Comme nous l'avons souligné dans la partie introductive, l'originalité de cette étude repose sur l'ambition de considérer la répartition des ressources des centres socioculturels selon le genre des différents publics qui les fréquentent en considérant à la fois le temps d'animation (correspondant ici au temps de travail des équipes d'animation ainsi qu'à l'usage de leurs locaux) et les dépenses de lieux d'animation (correspondant à l'usage de leurs budgets de fonctionnement). Pour réaliser cette tâche, nous avons croisé l'analyse des rapports d'activités des lieux d'animation avec les données récoltées par questionnaire dans le cadre de cette étude. Le développement qui suit rend compte du cheminement parcouru dans le cadre de cette étude exploratoire.

Notre volonté initiale étant de saisir l'allocation des ressources des centres et Maisons de quartier, une première démarche a consisté à recueillir les rapports d'activités des lieux d'animation socioculturelle les plus récents, afin d'y recueillir des indications sur leurs actions et leurs finances. C'est au départ les dépenses découlant de l'attribution d'exploitation des centres et Maisons de quartier que nous souhaitons analyser au prisme de genre.

Pour rappel, chaque lieu d'animation perçoit annuellement une attribution budgétaire qui doit servir au fonctionnement du lieu. Cette attribution comprend notamment un budget pour

engager – selon un salaire horaire – des moniteurs et des monitrices pour venir en soutien des équipes d’animation⁸², mais aussi une enveloppe à partir de laquelle les équipes d’animation peuvent financer certaines activités. La mise en perspective des comptes de la FASL pour les exercices 2019, 2020 et 2021 montrent que le montant total dédié aux attributions aux centres et aux animations communes a augmenté suite à la crise sanitaire liée à l’épidémie de COVID-19. Ce contexte a en effet donné lieu à la mise sur pied de nouveaux dispositifs, tels que l’organisation d’une aide alimentaire aux familles de certains quartiers. Le tableau ci-dessous montre toutefois que le montant lié à l’exploitation des centres de CHF 642'080.- est demeuré identique. Ce montant correspond à 5,7% du montant total de la subvention annuelle accordée à la FASL.

Tableau 3. Comptes FASL (2021, 2020, 2019)

| | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Subvention de la Ville de Lausanne | 11'269'057 | 11'145'436 | 11'218'791 |
| Produit des animations | 72'796.- | 41'407.- | 77'484.- |
| Produits divers | 214'814.- | 56'776.- | 84'971.- |
| Total des recettes | 11'556'667.- | 11'243'619.- | 11'381'246.- |
| Loyers | 2'271'730.- | 2'244'791.- | 2'278'208.- |
| Attributions aux centres et animations communes | 1'331'670.- | 1'084'811.- | 1'039'436.- |
| Dont attributions d’exploitation | 642'080.- | 642'080.- | 642'080.- |
| Charges de personnel (animation et administration) | 7'485'529.- | 7'707'373.- | 7'692'605.- |
| Projets communautaires spécifiques | 15'746.- | 670.- | 8'409.- |
| Charges d’administration et d’entretien des locaux | 239'080.- | 230'816.- | 208'522.- |
| Total des charges | 11'268'460.- | 11'343'755.- | 11'268'460.- |

Conformément à la Convention de subventionnement, il revient à la FASL de diviser cette attribution d’exploitation entre les dix-sept centres et maisons de quartier, selon une clé de répartition qui tient compte du nombre de résident·e·s de chaque quartier. En moyenne, les équipes d’animation disposent de près de 37'770.- par année pour organiser leurs activités.

Afin de procéder à l’analyse de l’allocation des attributions d’exploitation des centres et Maisons de quartiers de la FASL et pour pallier l’absence de données sexospécifiques dans les comptes et rapports d’activités des lieux d’animation, nous avons tenté de récolter des informations complémentaires directement au sein des lieux d’animation. Alors que ce procédé de recherche présentait déjà des imperfections⁸³, plusieurs difficultés sont apparues

⁸² Les moniteurs et les monitrices sont souvent de jeunes personnes (dès 16 ans) qui participent de manière ponctuelle à des activités d’animation, notamment avec les enfants lors des camps d’été. Il peut s’agir de personnes qui ont elles-mêmes fréquenté le lieu d’animation quand elles étaient plus jeunes ou qui sont extérieures au quartier.

⁸³ Se livrer à une récolte d’informations d’exploitation en cours d’année implique en effet que les données récoltées concernent une année comptable différente de l’année qui concerne les rapports d’exploitation pour lesquels les comptes ont été établis.

lors de la récolte de données et ont compliqué l'analyse. Nous listons ci-dessous les obstacles principaux :

- L'attribution d'exploitation n'est pas la seule source de revenu des lieux d'animation. Ces derniers ont également la possibilité de jouir de financements supplémentaires pour la réalisation de leurs prestations et activités. Ces recettes se composent généralement des finances d'inscription, des produits tirés de la location des locaux d'animation, des cotisations des membres des associations des lieux d'animation ou encore de la recherche de fonds externes (principalement auprès de la Loterie Romande). Ce financement mixte, qui repose à la fois sur des fonds publics et privés est un obstacle à une analyse de l'allocation des ressources publiques dont bénéficient les lieux d'animation, puisqu'il n'est pas possible au vu de la présentation des comptes de délier la part de financements privés et publics dédiée à un type d'animation.
- Les informations sur les finances des lieux d'animation se sont révélées lacunaires. Bien que la Convention de subventionnement de la FASL précise que les lieux d'animation – gérés en tandem par les équipes d'animation et les associations de quartiers – doivent présenter et valider chaque année leurs comptes devant une assemblée générale avant de les remettre à la FASL ainsi qu'à la Ville, n'avons obtenu des informations relatives à l'exploitation que de neuf lieux sur dix-sept, le reste des comptes n'ayant pas été présenté et/ou transmis.
- L'hétérogénéité de la présentation des comptes et des activités d'un lieu à l'autre complique le traitement de ces données. L'absence de nomenclature commune dans l'établissement des rapports d'activités des lieux d'animation implique que certains rapports d'activités sont extrêmement détaillés, alors que d'autres le sont beaucoup moins. Dans la majorité des rapports d'activités, on peine par exemple à distinguer les actions mises en œuvre par les équipes d'animation et celles qui sont réalisées par des tiers (associations, bénévoles, privés qui donnent des cours et louent la salle). De plus, certains lieux – notamment ceux qui conçoivent l'animation comme un outil de cohésion sociale – offrent à la population un grand nombre de ces activités qui n'impliquent pas directement les équipes d'animation. Celles-ci ne sont dès lors pas à même d'offrir des renseignements sur les caractéristiques des personnes qui participent aux activités.
- On observe une tension entre une conception de l'animation comme moyen d'émancipation et une logique comptable qui implique de recenser et d'identifier les participants. En effet, certains lieux se dédient en grande partie à des activités qui reposent sur la pratique de l'accueil libre, qui implique justement que toute personne puisse investir le lieu d'animation de manière anonyme et détachée de tout engagement. Pour cette raison, certaines équipes ont ainsi émis des réserves à fournir des informations (ou même des estimations) sur leur programme d'activités, le nombre et le sexe des participant·e·s. Dans un cas nous avons pris acte du refus d'une équipe de transmettre ces indications ;
- Enfin, les données récoltées sur les activités menées au sein des centres et Maisons de quartier peinent à prendre en considération des projets réalisés ponctuellement au sein des lieux d'animation au même titre que les activités régulières. En effet, en plus des heures consacrées à l'accueil de la population du quartier, les animateurs et

animatrices investissent aussi leur temps dans l'élaboration de projets en commun avec les habitant·e·s (par exemple, fêtes de quartier). Ces activités-là, plus ponctuelles, ainsi que le public qu'elles touchent sont plus compliqués à comptabiliser.

En dépit de ces limites, nous avons toutefois tenu à présenter les résultats obtenus par l'agrégation de ces données (issues notamment des rapports d'exploitation et des questionnaires). Nous avons fait le choix de restituer ici une comparaison de trois lieux d'animation que nous avons sélectionnés pour les contrastes qu'ils offrent :

- Lieu 1 : centre d'animation situé aux abords d'un groupe scolaire
- Lieu 2 : centre d'animation situé dans un quartier plutôt populaire
- Lieu 3 : Maison de quartier localisée dans quartier plutôt aisé

Les données concernant l'allocation des ressources de chaque lieu, ainsi que les activités proposées ont été homogénéisées dans le but de permettre leur mise en perspective. Nous avons notamment détaillé les charges d'animation et les activités selon les publics destinataires de ces dépenses, en fonction de catégories d'âge. Cette forme d'attribution selon l'âge des publics est elle-même en partie déductible des comptes des lieux sélectionnés, ainsi que des programmes d'activités. Nous avons en revanche dû renoncer à une analyse des charges selon le sexe des destinataires de l'action.

Tableau 4. Comptes 2021 Lieux 1, 2, 3

| | Lieu 1 | Lieu 2 | Lieu 3 |
|---|-------------------|------------------|-------------------|
| FASL-Attributions d'exploitation | 26'888,15 | 24'900,95 | 34'602,95 |
| FASL-Autres attributions* | 27'569,20 | 16'971,45 | 25'382,50 |
| Produits d'animation | 20'188,49 | 5'851,95 | 217'842,85 |
| Produits divers | 29'795,00 | 16'504,05 | 48'433,47 |
| Total produit | 104'440,84 | 64'227,00 | 326'271,77 |
| Charges d'animation | | | |
| Enfants | 36'329,90 | 14'741,45 | 94'984,33 |
| Jeunes | 1'438,00 | 10'787,90 | 8'169,25 |
| Adultes | 900,00 | 2'798,35 | 47'598,25 |
| Senior | / | / | / |
| Quartier | 11'848,80 | 2'836,70 | 34'995,19 |
| Autres charges d'animation** | 334,78 | 6'552,80 | 53'256,89 |
| Charges hors animation*** | 46'176,18 | 59'562,60 | 72'651,884 |
| Total des charges | 97'027,63 | 90'727,00 | 311'655,75 |
| Résultats d'exploitation | | | |
| (avant attribution et prélèvement de fonds) | 7'413,21 | -26'500,00 | 14'606,02 |

* Dont attribution pour camps, monitorat, entretien des locaux, COVID19, aide alimentaire

**Charges d'animation non attribuée à une catégorie de public

La mise en perspective de ces comptes permet de souligner que le financement de chaque lieu d'animation est mixte. En effet, en plus des attributions FASL, qui découlent de la subvention de la Ville de Lausanne, les recettes des lieux sont également tirées de finances d'inscription (produits d'animation) et de subsides privés (produits divers). On remarque toutefois des différences significatives entre les trois lieux au regard de la proportion de ces différentes sources de financement. Alors que les recettes du lieu 2 sont constituées pour deux-tiers par les attributions FASL, ces dernières ne constituent que la moitié des produits du lieu 1. Dans le lieu 3, une part beaucoup plus importante des recettes provient des inscriptions aux activités d'animation. Ainsi, les recettes provenant de ces activités pour le lieu 3 sont plus de 37 fois plus importantes que celles du lieu 2 et plus de 10 fois celles du lieu 1.

Concernant l'allocation de ces ressources diverses, on observe de manière transversale que les charges d'animation sont principalement affectées au public « enfant » alors qu'aucune charge ne semble être directement allouée au public « senior ». Cela ne signifie toutefois pas que ce public est absent des actions des lieux en question. Le tableau qui recense les activités hebdomadaires de ces lieux (ci-dessous) montre en effet que des activités en direction des seniors sont prévues au sein des lieux 2 et 3. Cela souligne qu'il n'est pas possible d'identifier avec exactitude l'affectation des ressources aux publics de la FASL.

Tableau 5. Lieux 1,2,3 : liste des activités par catégorie d'âge (semaine type hors vacances scolaires)

| Lieu 1 | | | | | | | |
|--|---|--|--|--------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|
| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
| Petite enfance/ parents-enfants | | | | | | | |
| Enfants | 3x Cours de théâtre 2x Accueil libre | 2x Cours de danse/sport 2x Accueil libre | | 2x Accueil libre | 2x Accueil libre | | |
| Jeunes | 1x Cours de théâtre | | 1x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | | 1x Cours de danse/sport | | |
| Adultes | 1x Cours de théâtre | 1x Cours de danse/sport | 1x Cours de danse/sport | 1x Cours de théâtre | 1x Cours de danse/sport | | |
| Senior | | | | | | | |
| Public non spécifique | | | | | | Activités tout public sur projet | Activités tout public sur projet |
| Lieu 2 | | | | | | | |
| Petite enfance/ parents-enfants | | | | | | | |
| Enfants | | | | 2x Activités récréatives | | | |
| Jeunes | | | 1x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | | 1x Accueil libre | | |
| Adultes | 1x Cours de danse/sport | 1x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | 1x Cours de danse/sport | | 2x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | | |
| Senior | 1x Activités récréatives | 1x Activités récréatives | | | | | |
| Public non spécifique | | | | | | Activités tout public sur projet | Activités tout public sur projet |
| Lieu 3 | | | | | | | |
| Petite enfance/ parents-enfants | 2x activités récréatives 1x Consultation | 2x activités récréatives | 2x activités récréatives 1x Accueil libre | 2x activités récréatives | 2x activités récréatives | | |
| Enfants | 2x Cours de danse/sport 1x Cours de théâtre | | 5x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | 5x Cours de danse/sport | | | |
| Jeunes | | | | 2x Cours de danse/sport | 1x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | | |
| Adultes | 1x Cours de français 3x Cours de danse/sport 1x Accueil libre | 1x Cours de français 5x Cours de danse/sport 1x Cours de musique 1x Atelier couture | 1x Cours de danse/sport | | 1x Cours de danse/sport | | |
| Senior | | 1x activités récréatives 1x Cours de danse/sport | 1x Cours de danse/sport | 1x Cours de danse/sport | 2x Activités récréatives 2x Cours de danse/sport | | |
| Public non spécifique | | | | | | Spectacles tout public | Spectacles tout public |

La mise en perspective des comptes et des activités de ces trois lieux souligne encore une fois la variabilité des activités offertes selon les quartiers :

- Le Lieu 1 est un centre d'animation situé aux abords d'un groupe scolaire. La majorité de ses activités s'adresse aux enfants, certaines actions se déclinent pour d'autres publics du quartier, notamment les jeunes et les adultes. Il n'y a pas d'offre pour la petite enfance ou les seniors. L'attribution d'exploitation du centre est principalement dédiée aux accueils libres pour les enfants. Les produits d'animation sont constitués par le recours à un système d'inscription payant pour les cours.
- Le Lieu 2 est un centre d'animation situé dans un quartier plutôt populaire. Ce lieu privilégie l'accueil libre et les activités récréatives gratuites plutôt que des prestations délivrées sous forme de cours. Ses actions ciblent tous les publics à l'exception de la petite enfance. Le recours à un système d'inscription payant est extrêmement limité dans ce centre, qui génère peu de produits liés à l'animation en comparaison avec les lieux 1 et 3.
- Le Lieu 3 est une Maison de quartier, localisée dans un quartier plutôt aisé de la Ville de Lausanne. Ses actions concernent toutes les classes d'âge. Ce lieu propose majoritairement aux habitant·e·s des prestations sous forme de cours, en recourant massivement à des finances d'inscription pour en bénéficier. Le produit tiré de l'animation (inscriptions à des cours et location de salle) est dans ce cas largement supérieur à l'attribution d'exploitation qu'elle perçoit à partir de la subvention de la Ville de Lausanne. En comparaison, les lieux 1 et 2 qui favorisent des activités d'accueil libres d'inscription et gratuites obtiennent des recettes d'animation nettement moindres.

Ces données ne sont pas suffisantes pour procéder à une analyse en termes de budgétisation sensible au genre. En effet, il est possible d'identifier les catégories d'âge auxquels la majorité des activités s'adressent et pour lesquels des dépenses sont engagées, mais on ne connaît pas la part d'individu de sexe féminin qui y participent, puisqu'aucune de ces structures ne prend en compte le sexe des bénéficiaires dans sa comptabilité. Parvenir à ce résultat impliquerait de mettre en œuvre un dispositif de récolte de données de grande ampleur. Cela nécessiterait en effet de recenser de manière exhaustive la participation à l'ensemble des activités des centres et Maisons de quartier, y compris dans le cadre d'activités organisées par des tiers. Un tel dispositif engendrerait des coûts élevés pour la récolte des données, soit en confiant cette tâche à des personnes rémunérées pour cela, soit en impliquant les équipes d'animation dans la récolte de ces données. Cette tâche chronophage se répercuterait alors nécessairement sur le temps de travail de ces équipes et rencontrerait certainement plusieurs oppositions.

3.4. L'identification des publics de l'animation socioculturelle au prisme du genre

Afin d'appréhender la politique d'animation socioculturelle au moyen de la budgétisation sensible au genre, nous avons souhaité comprendre à *qui* étaient allouées les ressources de cet instrument d'action publique. Plusieurs pistes ont été empruntées pour tenter de satisfaire cet objectif via l'analyse de documents produits par la FASL et des données empiriques récoltées dans le cadre de cette étude. Bien qu'aucun type de données ne nous permette de

rendre compte avec exactitude des bénéficiaires de la FASL, leur croisement nous permet toutefois d'esquisser un portrait des publics qui fréquentent les lieux.

La Convention de subventionnement qui lie la Ville à la FASL prévoit que cette dernière s'engage à rendre compte de l'allocation des ressources perçues en renseignant ses activités. Ces informations sont recueillies au sein de chaque lieu par les équipes d'animation au moyen d'indicateurs. Elles sont ensuite agrégées par la FASL et servent de base à l'élaboration d'un rapport d'activité annuel, comprenant notamment la présentation de ses comptes d'exploitation.

L'analyse des résultats issus des indicateurs d'évaluation de la FASL nous a semblé être une piste digne d'intérêt puisque ceux-ci servent à comptabiliser le nombre d'actions déployées dans les différents lieux d'animation. Ces indicateurs présentent l'avantage pour notre étude de porter la focale sur le nombre de participant·e·s et les groupes concernés par les actions. Plusieurs limites contraignent cependant l'usage de ces données.

Il faut premièrement souligner que ces indicateurs sont sources de tensions entre la Ville et la FASL depuis de nombreuses années⁸⁴. Leur pertinence a en effet souvent été remise en question par les animatrices et animateurs, qui peinaient à traduire leurs actions en unités comptabilisables, étant précisé que ce type d'évaluation s'adapte particulièrement mal à la pratique de l'accueil libre⁸⁵. Une certaine opacité résidait ainsi dans la transmission des chiffres par les lieux d'animation et dans leur agrégation par la FASL, ce qui a porté la Direction EJQ à revoir et simplifier les indicateurs. Ce changement est intervenu en 2023.

Le grand nombre d'indicateurs (voir annexe 2), plus d'une centaine, rend également la saisie des informations compliquée. Il est en effet attendu des équipes d'animation qu'elles recensent chaque activité et renseignent le plus souvent possible la composition des destinataires de l'action. La difficulté tient au fait que les animateurs et animatrices doivent également indiquer à quel objectif de la Convention de subventionnement l'activité répond. Comme nous l'avons vu dans le point 3.2, deux types d'objectifs sont présents dans la Convention. D'une part, des objectifs très généraux sur les missions de l'animation et, d'autre part, des objectifs spécifiques comprenant notamment un certain nombre d'activités par classe d'âge. La traduction de ces objectifs en indicateurs implique que le personnel d'animation est invité à recenser le nombre d'actions selon deux logiques de catégorisation distinctes : la première est une catégorisation par type d'action, la seconde est une catégorisation par les publics auxquels ces actions de destinent. Certaines actions peuvent ainsi potentiellement être recensées sous des indicateurs liés à la réalisation d'objectifs tant généraux que spécifiques.

En dépit de ces nombreuses limites, les données obtenues via les indicateurs liés aux objectifs spécifiques nous ont toutefois semblées utiles pour rendre compte de la proportion de participant·e·s aux différentes activités de la FASL selon l'âge de ces derniers·ères. Nous avons ainsi pu agréger les réponses rapportées pour l'année 2021 pour obtenir une estimation de la composition du public selon des classes d'âge.

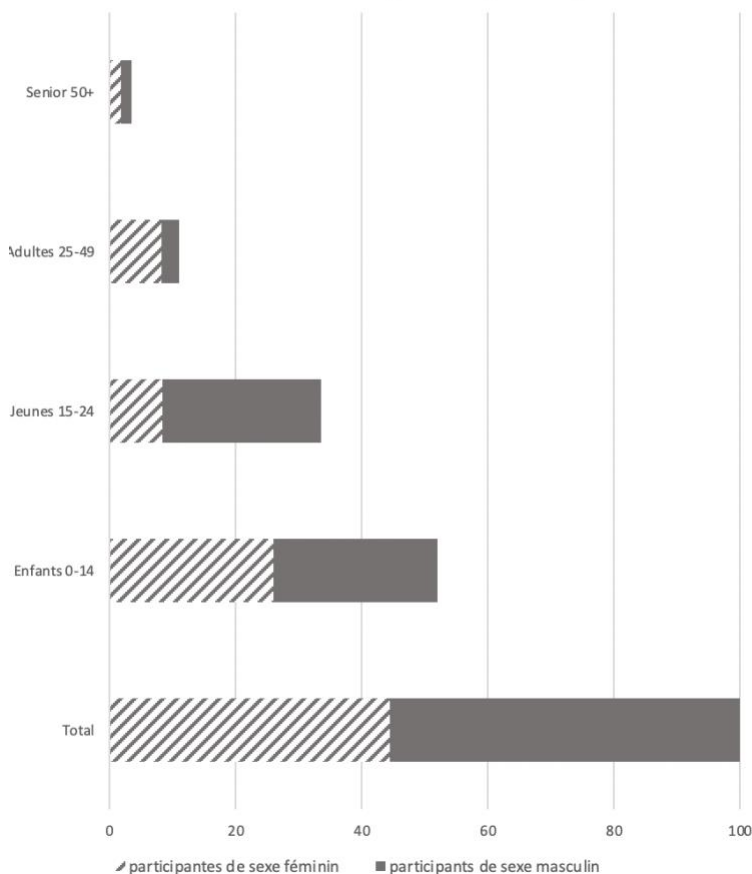
⁸⁴ K. HORBER-PAPAZIAN, N. KEUFFER, M. BAUD-LAVIGNE et J. KLAUS, *Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne...*, op. cit.

⁸⁵ F. DE GUGLIELMO, *Sens et significations dans l'évaluation émancipatrice de projets d'animation socioculturelle auprès des jeunes : l'expérience d'un centre socioculturel lausannois...* op. cit. p. 217.

Concernant l'analyse sensible au genre, on relève que ces données ne fournissent aucune indication sur le sexe des participant-e-s. Il faut rappeler que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas partie des objectifs confiés à la FASL et qu'elle n'a aucun compte à rendre dans ce domaine. Dans le cadre de notre étude, on remarque que l'absence de formulation d'objectifs égalitaires à l'endroit de la FASL complique l'appréciation de la politique d'animation au prisme du genre.

Pour tenter de recueillir des données sur les publics de l'animation en considérant le sexe des participant-e-s nous avons eu recours au résultats des questionnaires administrés dans les centres et Maisons de quartier. Nous avons en effet demandé aux équipes d'animation rencontrées de fournir des estimations sur la fréquentation des lieux selon le sexe des participant-e-s et leur âge : enfants jusqu'à 12 ans, jeunes de 12 à 24 ans, adultes dès 24 ans, seniors dès 50 ans (question n°12). Nous leur avons également proposé de remplir une grille horaire de la semaine qui venait de s'écouler (hors vacances scolaires) et d'estimer pour chaque activité le nombre de participant-e-s, ainsi que le pourcentage de fréquentation selon le sexe des individus (question n°14). Bien qu'il s'agisse d'une estimation, les données que nous avons recueillies permettent de dessiner une représentation à gros trait des caractéristiques sociodémographiques des publics de l'animation socioculturelle lausannoise.

Graphique 1. Estimation de la répartition du public de l'animation socioculturelle lausannoise mise en oeuvre par la FASL, selon l'âge et le sexe



En croisant les données recueillies via les indicateurs avec celles que nous avons récoltées par questionnaire, il est possible d'obtenir une estimation de la distribution des participant-e-s aux activités de la FASL selon l'âge et le sexe. Le tableau 6 rend compte de ces résultats. À titre

de comparaison, le tableau 7 informe sur la distribution de la population lausannoise selon l'âge et le sexe.

Tableau 6. Distribution des participant·e-s aux activités FASL selon les catégories d'âge et de sexe

| | Participant·e-s de sexe féminin | Participant·e-s de sexe masculin | Total des participant·e-s (féminin et masculin) |
|---------------|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Enfants 0-14 | 26,00% | 26,00% | 52,00% |
| Jeunes 15-24 | 8,40% | 25,10% | 33,50% |
| Adultes 25-49 | 8,25% | 2,75% | 11,00% |
| Senior 50+ | 1,75% | 1,75% | 3,50% |
| Total | 44,40% | 55,60% | 100% |

Tableau 7. Distribution de la population lausannoise selon les catégories d'âge et de sexe

| | Population de sexe féminin | Population de sexe masculin | Total de la population (féminin et masculin) |
|---------------|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Enfants 0-14 | 7% | 7% | 14% |
| Jeunes 15-24 | 6,75% | 6,25% | 13% |
| Adultes 25-49 | 21,25% | 21,25% | 42,50% |
| Senior 50+ | 17% | 13,50% | 30,50% |
| Total | 52% | 48% | 100% |

(sources : OFS)

Ces résultats montrent que la première catégorie des bénéficiaires de l'animation socioculturelle, en termes d'âge, sont les enfants. Les jeunes composent le second groupe le plus important du point de vue du nombre. Il s'agit d'un résultat attendu au vu des objectifs spécifiques contenus dans la Convention de subventionnement de la FASL. Selon les observations des professionnel·le-s de l'animation, il semble y avoir autant de filles que de garçons parmi les participant·e-s de la catégorie « enfants ». En ce qui concerne 15-24 ans, les bénéficiaires sont très majoritairement de sexe masculin. Les jeunes femmes, qui constituent pourtant plus de la moitié des jeunes habitant·e-s de Lausanne, sont pour leur part sous-représentées parmi les participant·e-s aux activités des centres et des Maisons de quartier. Les adultes et surtout les seniors constituent également des catégories plus marginales du public de l'animation. On relève enfin que les femmes représentent les trois quarts des participant·e-s dans la catégorie « adultes ».

Ces estimations basées sur les déclarations des professionnel·le-s de l'animation peuvent être croisées avec les résultats issus de la première enquête nationale suisse sur l'animation socioculturelle⁸⁶. Publiée en 2021, cette enquête atteste de la persistance d'une sous-représentation des bénéficiaires de sexe féminin dans les centres d'animation de Suisse où elles ne représentent que 41,7% des bénéficiaires toutes classes d'âge confondues. Selon cette étude, cette sous-représentation se manifeste de manière plus prononcée chez les jeunes, où la proportion de bénéficiaires de sexe féminin ne dépasse pas les 39%.

⁸⁶ GERODETTI, Julia, Manuel FUCHS, Lukas FELLMANN, et al. *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*. Seismo Verlag, 2021.

On relève qu'à l'instar des débuts de l'animation socioculturelle, une grande partie de l'animation se dédie toujours aux enfants et aux jeunes hommes. Parmi les enfants (0-14 ans), la répartition des filles et des garçons est à peu près équivalente. Dans la catégorie « jeunes », bien que les jeunes hommes ne soient pas expressément identifiés comme les publics prioritaires dans la Convention de subventionnement de la FASL, ils font partie des principaux destinataires de l'action des centres et des maisons de quartier puisqu'ils représentent les trois quarts des participant·e·s jeunes (15-24 ans). Une évolution concerne le développement des activités dédiées aux femmes qui sont très majoritairement concernées par les activités « adultes » (25-49 ans). Enfin, la fréquentation des seniors reste très modeste.

Le chapitre qui suit s'attache à comprendre les ressorts de cette sous-représentation des jeunes femmes dans le contexte de l'animation socioculturelle lausannoise en élargissant la focale d'analyse aux pratiques des professionnel·le·s de l'animation.

Synthèse et enseignements du chapitre 3

Ce chapitre présente l'analyse sensible au genre que nous avons tenté d'appliquer aux comptes de la FASL et de ses lieux d'animation. Nous avons souligné que bien que ces derniers agissent dans un cadre d'action commun, ils disposent chacun de spécificités selon leur période de constitution, les locaux qu'ils occupent, leurs équipes d'animation, mais aussi de la sociologie du quartier dans lequel ils sont implantés et de leur environnement immédiat. On observe en particulier qu'en fonction des caractéristiques socioéconomiques et démographiques de leur quartier, les lieux d'animation ne sont pas confrontés aux mêmes publics et ne proposent pas les mêmes offres. Ces disparités se retrouvent également dans leurs horaires d'ouverture, leurs programmations, mais aussi dans leurs finances et la présentation de leurs comptes.

Plusieurs limites sont mises en évidence à propos de l'analyse comptable des activités de la FASL au prisme du genre. Parmi ces limites, on relève un accès restreint aux comptabilités des lieux d'animation et le fait que l'on ne dispose pas de données ventilées par sexe à cet égard. Enfin, puisque les lieux d'animation jouissent de financements mixtes, d'origine publique (la subvention de la Ville de Lausanne), mais aussi privée (subventions privées, produits tirés de l'animation ou de la location, etc.), il s'avère difficile de procéder à une analyse de l'allocation des ressources exclusivement publiques.

Le développement d'une analyse de type BSG se poursuit par une estimation de la composition de la population à qui la FASL destine ses actions selon l'âge et le genre des publics. Ce résultat souligne que la FASL s'adresse toujours dans le cadre de ses activités prioritairement aux enfants, ainsi qu'aux jeunes hommes. Les jeunes femmes et les seniors étant particulièrement sous-représentés. Ces résultats, bien que basés sur des estimations, offrent toutefois des renseignements précieux permettant de compléter l'analyse de l'allocation des ressources des lieux d'animation au prisme du genre, en mettant notamment en évidence que les hommes, en tant que groupe social, en sont les principaux bénéficiaires.

Enseignements :

- Bien que les professionnel·le·s disposent d'une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la politique d'animation, il faut garder en tête que ces derniers·ères disposent de ressources limitées et d'infrastructures inégales pour mener leurs

actions, et sont confronté-e-s à des problématiques sociales différentes selon leurs quartiers. En conséquence, la mise en œuvre d'une BSG devrait prendre en compte ces disparités et inclure une réflexion sur la réallocation des ressources selon les quartiers.

- Il apparaît que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas partie des objectifs que la Ville fixe à la FASL. Étant donné qu'il s'agit d'un domaine d'action dont le contenu est fortement orienté par les professionnel-le-s, agir sur les cadres de référence de ces dernier-ères permettrait également d'agir sur la politique publique. Ainsi, inscrire l'égalité dans leurs missions, leur proposer des outils à ce propos, ou mettre à leur disposition des formations sur les enjeux de l'égalité participerait à infléchir leur action en ce sens.
- Au-delà d'affecter le contenu de la politique publique, le fait que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ne soit pas un objectif de l'animation socioculturelle génère également des effets sur l'existence de données dont il faudrait disposer pour apprécier cette action publique à l'aune du genre. En effet, la FASL n'étant pas évaluée sur des objectifs d'égalité, il n'existe aucune donnée ventilée par sexe concernant les publics qui prennent part à ses activités.
- La conséquence de l'absence de données ventilées par sexe est qu'il n'est pas possible de rendre compte de manière systématique des publics qui bénéficient de la politique d'animation socioculturelle, ce qui est un obstacle pour la mise en œuvre d'une BSG.
- Récolter des données systématiques sur les bénéficiaires de la FASL et leurs caractéristiques sociodémographiques nécessiterait des ressources importantes. Si cette mission était confiée aux équipes d'animation socioculturelle, cela se ferait au détriment des missions premières de la FASL et cela entrerait probablement en tension avec les principes de l'accueil libre qui est souvent au cœur des activités des centres et maisons de quartier.

4. Les défis de l'égalité dans l'animation socioculturelle

Ce quatrième chapitre poursuit la démarche analytique de la BSG au-delà de l'étude de la composition des comptes et des publics de la FASL pour entrer dans les logiques d'action des animateurs et animatrices socioculturelles. La focale d'analyse s'élargit ici de l'analyse des comptes à la conceptualisation des activités de la FASL, à partir des discours des professionnel-le-s. Nous commençons par mettre en évidence les ressorts de la sélection des publics-cibles de l'animation socioculturelle (4.1) pour aborder ensuite la question de l'accueil en (non-)mixité et la manière dont l'appréhendent les professionnel-le-s (4.2). Enfin, nous mettons en évidence les démarches déployées par les animateurs et animatrices pour favoriser un accueil égalitaire et inclusif dans leurs lieux d'animation (4.3).

4.1. Les ressorts de la sélection des publics cibles de l'animation

Œuvrant toujours dans un contexte de ressources limitées, les agents de l'État et/ou les organisations de terrains qui agissent dans le cadre d'une délégation de compétences ont recours à des stratégies dites de *coping*⁸⁷, c'est-à-dire à des manières de concilier leur cahier des charges et les moyens limités mis à leur disposition⁸⁸. Dans le cas de l'animation socioculturelle, les professionnel-le-s font généralement usage de la marge de manœuvre qui réside dans l'organisation de leur temps de travail pour mettre en œuvre les programmes qui leur semblent prioritaires. Cela se traduit tantôt par le fait de concentrer leurs activités en direction d'un nombre restreint de bénéficiaires qui font l'objet d'une forme de sélection, ou alors en allouant leur temps à la recherche de fonds tiers qui leur permettraient d'élargir leur champ des possibles, pour autant que leurs infrastructures (notamment en termes de locaux) le permettent. Dans tous les cas, les stratégies de *coping* donnent toujours lieu à une forme de sélection des publics de l'animation.

L'animation socioculturelle peut se pratiquer à travers une grande variété de projets et d'activités : organisation de voyages ou de sorties culturelles, développement d'un jardin potager, tenue d'un café ou d'un bar, accueil libre, cours de langue, de poterie, de capoeira, etc. Cette liste est loin d'être exhaustive et chacune de ces activités attire potentiellement un public distinct. Comme dans tout type d'activité, le fait de disposer de ressources limitées en temps et en moyens humains et financiers, implique pour les animateurs et animatrices socioculturel.le.s de faire des choix parmi l'ensemble des activités qui pourraient être proposées. Or, toute planification d'une activité conduit à la sélection d'un certain public à qui elle se dédie.

Les exemples listés ci-dessous rendent compte de la manière dont les activités d'animation peuvent être présentées, en explicitant plus ou moins directement à *qui* elles sont adressées, soit dans leur titre, soit dans leur descriptif :

- Permanence Administrative : pour toute demande concernant un problème administratif, un animateur ou une animatrice vous aidera. De la rédaction d'un

⁸⁷ M. Lipsky, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services...*, op. cit.

⁸⁸ Evert VEDUNG, « *Autonomy and street-level bureaucrats' coping strategies* », *Nordic Journal of Studies in Educational Policy*, 2015-2, janvier 2015.

courrier à la recherche d'informations concernant les assurances sociales ou les démarches administratives en général ;

- Gym pour aînés (sans descriptif) ;
- Studio d'enregistrement : lieu d'apprentissage ouvert à tous les jeunes du quartier. Il est géré par un jeune bénévole habitant du quartier passionné par le rap, et qui partage sa passion avec les jeunes en leur offrant un espace de parole et de créativité ;
- Accueil dès 12 ans : ouvert à toutes et tous. Goûter, ping pong, baby-foot, jeux, lecture, etc. ;
- Café couture : nous accueillons les femmes qui aimeraient apprendre la couture.

Les animateurs et animatrices expliquent avoir conscience que la définition d'une activité entraîne la participation de certains individus plutôt que d'autres :

« Un public en chasse un autre. (...) C'est très bizarre, mais en fait on fait..., on n'arrête pas de faire de l'exclusion, c'est-à-dire qu'en privilégiant un public, ben en fait on fait fuir d'autres »⁸⁹.

Il apparaît également que le mode d'accès aux activités des lieux d'animation, que ce soit sur inscription ou suivant le principe de l'accueil libre, participe à sélectionner des publics différents :

« Pour les cours, il y a beaucoup de monde qui ne vient pas du quartier mais qui se déplace pour venir à un cours. On sait que le mode d'inscription amène des personnes différentes. Quand c'est l'accueil libre, on voit des personnes qui ne viennent pas aux cours et inversement »⁹⁰.

Même les activités peu ou pas définies, comme l'accueil libre, entraînent une sélection et une auto-sélection de certains profils parmi une catégorie d'âge, notamment en fonction de la manière d'organiser l'activité. Une animatrice commente ainsi à propos de l'« accueil jeune » de son centre que le centre « choisirait » en quelque sorte les jeunes qui y participent en fonction de la « réalité social du quartier »⁹¹. Comme le précise cette animatrice, la manière dont l'accueil libre est organisé (Qu'est-ce qui est mis à disposition des jeunes ? Comment est-il cadré par les animateurs ? etc.) et les groupes qui l'investissent vont tendre à attirer ou éloigner certains profils parmi les jeunes du quartier.

La problématique de la « sélection » des publics semble ainsi s'opérer différemment en fonction de la composition sociale des quartiers et des problèmes sociaux qui sont identifiés par les animateurs et animatrices. Par exemple, dans certains quartiers caractérisés par la présence de groupes de jeunes identifiés comme vulnérables, les animateurs et animatrices auront tendance à mettre en place un accueil libre sous une forme qui pourra intéresser ces groupes en particulier et leur permettre de s'installer et d'investir dans la durée le lieu d'animation, tout en ayant conscience qu'en raison de la limitation des espaces et des ressources, cela pourra avoir comme conséquence d'éloigner au contraire d'autres profils et groupes sociaux.

⁸⁹ Transcription numéro 4.

⁹⁰ Transcription numéro 6.

⁹¹ Transcription numéro 1.

Il est utile de rappeler ici que les équipes d'animation, à l'instar d'autres domaines du social, agissent dans un contexte où leurs ressources sont nécessairement limitées et qu'elles doivent procéder à des stratégies d'arrangement (*coping*) pour concilier leur cahier des charges et les moyens mis à leur disposition. En raison de la marge de manœuvre dont disposent les animateurs et animatrices socioculturelles, ces stratégies passent principalement par la sélection de leurs publics. Cette stratégie a été qualifiée par la littérature scientifique sur les politiques publiques de stratégie d'écrémage (*creaming*)⁹². Elle consiste, pour les agent-e-s de l'État ou les organisations qui agissent sur délégation, à prioriser certaines catégories de leurs publics et à concentrer leurs moyens sur celles-ci.

Dans certains quartiers, les équipes d'animation expliquent faire le choix conscient de s'adresser de manière prioritaire à un public jeune et masculin considéré comme étant exclu d'autres lieux, sphères et politiques publiques. Ainsi, lors de la passation d'un questionnaire dans un centre, une personne répond à la question n°6 « Quelles sont les missions prioritaires de votre lieu d'animation ? » de la manière suivante : « Notre fonction, c'est de travailler avec les jeunes du quartier... donc avec les hommes ». Elle poursuit :

« C'est un choix du centre d'être accueillant pour eux, parce qu'en fait c'est un des rares endroits où ils ne sont pas rejetés. Toutes les autres politiques publiques sont destinées aux personnes qui ont des ressources. Nous on est le dernier rempart pour ces jeunes. Mais c'est important de diversifier les publics à d'autres moments, de créer du lien dans le quartier, notamment par les fêtes de quartier »⁹³.

On peut déduire de cette réponse que cette personne se sent investie de la mission de travailler prioritairement avec les jeunes hommes de son quartier, qu'elle identifie comme étant en situation d'exclusion et de vulnérabilité. Cette personne, qui travaille dans un quartier populaire de la Ville de Lausanne, conçoit par ailleurs l'animation plutôt sous l'angle de l'émancipation. On peut faire l'hypothèse que les professionnel-le-s de l'animation qui exercent dans les quartiers où la population est la plus fragile d'un point de vue socio-économique partagent davantage l'idée que l'animation socioculturelle s'adresse principalement aux jeunes hommes souvent désœuvrés qui occupent l'espace public à défaut d'être intégrés dans d'autres espaces. Cela pourrait être confirmé par une étude plus approfondie de la composition des publics qui fréquentent les centres d'animation selon la sociologie des quartiers.

Il est utile de préciser que les équipes d'animation qui reconnaissent s'adresser principalement aux jeunes hommes de leur quartier privilégient l'organisation de séances d'accueil libre pour la catégorie « jeunes » sans toutefois préciser qu'il s'agit d'un accueil pour les jeunes hommes. En effet, comme dans bien des domaines, faire du « neutre » suffit à produire du masculin. Au-delà des explications liées à l'investissement moindre des espaces publics par les jeunes femmes, les infrastructures mises à disposition des habitant-e-s du quartier ainsi que le type d'activités proposées dans les lieux d'animation contribuent également à des phénomènes de « non-mixité » subie ou choisie. Plusieurs témoignages corroborent l'idée que les infrastructures de loisirs traditionnellement mises à disposition au sein des lieux d'accueil – à savoir des tables de ping-pong, de billard et de babyfoot – participent à l'exclusion des participantes de sexe féminin.

⁹² E. Vedung, « Autonomy and street-level bureaucrats' coping strategies »..., op. cit.

⁹³ Transcription numéro 1.

« Il y a des dynamiques d'exclusion qui émergent un peu tout le temps... Par exemple, on a eu une problématique autour de la table de ping-pong. C'était seulement les garçons qui y jouaient, les filles regardaient. C'était en mixité choisie involontaire. Enfin ça posait trop de problèmes, on n'a pas réussi à gérer ça, du coup on a choisi d'enlever la table de ping-pong »⁹⁴.

Le fait que l'animation s'adresse principalement aux jeunes hommes ne va pas sans poser des dilemmes aux animateurs et animatrices socioculturelles, à l'instar d'une personne qui explique trouver cette situation « complexe » :

« Autant j'ai envie d'assumer le fait qu'on travaille avec des gens qui en ont peut-être le plus besoin, autant je n'ai pas envie de perdre les autres... mais c'est un équilibre qui est difficile... c'est une question très complexe »⁹⁵.

Le choix de travailler avec les personnes qui sont identifiées comme en ayant « le plus besoin » ne signifie pas que les animateurs et animatrices souhaitent renoncer aux autres publics, mais souligne la difficulté de s'adresser à l'ensemble de la population du quartier et les tensions qui en résultent pour ces professionnel·le·s.

Les animateurs et animatrices ont conscience que les jeunes femmes investissent peu les centres. Certain·e·s tentent d'interpréter ce phénomène en recourant à une distinction classique de l'usage de l'espace public qui voudrait que les hommes l'occupent alors que les femmes ne font que le traverser.

« Les filles, quand elles deviennent ados, on continue de les croiser des fois dans le quartier, mais elles sont pas sur l'espace public, donc contrairement au groupe de jeunes adultes qu'on retrouve plus grands, à 17, 18, 19 ans qu'on croise beaucoup dans le quartier, elles, on les croise beaucoup moins. Et puis si elles viennent, c'est des passages. Donc elles disparaissent. Les jeunes [sous-entendu les jeunes hommes] ils font deux, trois heures d'accueil et le groupe il reste dans le lieu »⁹⁶.

L'explication fournie dans la citation ci-dessus au sujet de l'absence de jeunes femmes au sein des centres d'animation fait état du phénomène plus largement documenté par les recherches en politique urbaine qui s'intéressent aux usages genrés des espaces publics ainsi qu'à la justice spatiale⁹⁷. Les recherches dans ces domaines soutiennent toutefois que le fait que les jeunes femmes soient moins visibles dans l'espace public ne signifie pas nécessairement qu'elles demeurent cantonnées au sein d'espaces domestiques, mais qu'elles élaborent plus volontiers des stratégies de mobilité plus diversifiées et lointaines. Pour certaines femmes, l'éloignement de leur espace public de proximité peut aussi leur permettre d'échapper au contrôle social exercé par leurs pairs⁹⁸.

⁹⁴ Transcription numéro 11.

⁹⁵ Transcription numéro 4.

⁹⁶ Transcription numéro 4.

⁹⁷ Rébecca CARDELLI, « Introduction : espace public et inégalités de genre », *Dynamiques régionales*, 12-3, 2021, p. 5-11 ; Claire HANCOCK, « La ville, les espaces publics... et les femmes », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, N° 67-1, 1 janvier 2018, p. 11-13.

⁹⁸ Sophie BLANCHARD et Claire HANCOCK, *Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)*, 2017.

Les considérations des équipes d'animation que nous avons recueillies sont importantes car elles rendent compte des tensions qui peuvent traverser le corps professionnel de l'animation socioculturelle au sujet de l'égalité. Ainsi, bien que la promotion l'égalité entre les femmes et les hommes ne fasse pas partie de missions assignées à l'animation socioculturelle lausannoise, les animatrices et animateurs se sentent néanmoins concerné-e-s par cette problématique qui peut être source de dilemmes. Plus généralement, l'évocation de cet enjeu fait ressortir les injonctions parfois contradictoires auxquelles ces professionnel-le-s font face, notamment au vu du défi que représente le fait de s'adresser à tous les groupes sociaux dans une démarche de participation volontaire. Nous avons ainsi relevé la grande préoccupation que partagent beaucoup d'animateurs et d'animatrices par rapport au fait d'atteindre des « publics invisibles », en référence aux personnes qui ne poussent pas la porte des centres mais qui auraient tout à gagner à le faire.

4.2. L'accueil en (non-)mixité en question

Bien qu'historiquement les activités des centres d'animation se soient orientées principalement vers les enfants et les jeunes hommes, les femmes n'y ont pourtant jamais été totalement absentes. Les archives analysées par Corinne Dalerra, Dominique Malatesta et Carola Togni et les sources orales qu'elles ont récoltées montrent toutefois que l'on s'est peu adressé à elles dans ce domaine⁹⁹, ce qui est d'autant plus problématique dans le contexte d'une action reposant sur la principe de la participation des publics et dans le cadre duquel l'absence d'un certain public peut également entraîner l'absence de considération de ses besoins. Une manière d'appréhender la sous-représentation des jeunes femmes dans l'animation socioculturelle consisterait à comprendre à qui cette action s'adresse, mais aussi comment elle est reçue et perçue par ses publics potentiels (y compris celles et ceux qui ne la fréquentent pas). Dans le cadre d'une enquête de plus grande ampleur, il serait bien entendu souhaitable de recueillir en particulier le point de vue de jeunes femmes, y compris celles qui n'investissent pas les centres et Maisons de quartier. Les récits des professionnel-le-s de l'animation sont toutefois déjà une ressource précieuse pour aborder cet enjeu, d'autant plus que la problématique de l'(auto)exclusion des jeunes femmes des centres est connue et discutée au sein de la FASL. Des discussions et initiatives au sujet de la participation des jeunes femmes sont notamment menées, et peuvent conduire certaines équipes d'animation à opter pour la stratégie de la non-mixité choisie.

En effet, certains animateurs et animatrices s'accordent sur le fait que dédier quelques plages horaires ou activités exclusivement à des groupes sociaux minoritaires permettrait leur inclusion dans les centres. Dans certains cas, l'option de la non-mixité choisie découle de la demande de bénéficiaires, à l'image d'une équipe d'animation qui rapporte qu'au sein de leur centre « parfois les filles réclament un espace pour elles » et que n'en disposant pas « elles ferment la porte de la cuisine »¹⁰⁰. Dans ce lieu, dont l'agencement ne permet pas d'offrir des espaces où les jeunes femmes pourraient se retrouver entre-elles, la possibilité d'introduire certaines heures d'accueil en non-mixité est ainsi envisagée.

⁹⁹ C. Dalerra, D. Malatesta et C. Togni, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 »..., op. cit., p. 19-20.

¹⁰⁰ Transcription numéro 7.

Quelques lieux d'animation ont quant à eux fait le choix de proposer des activités en non-mixité choisie, dédiées aux femmes, en proposant des activités de couture ou certains sport :

« Le café-couture, c'est en grande partie en non-mixité, on s'aperçoit qu'il y a des besoins d'avoir des moments en non-mixité, on est en train de réfléchir est-ce qu'il y a besoin que ça soit tout le temps ou est-ce que ça peut aussi être intéressant d'avoir des moments de mixité. Mais notre café-couture est actuellement, la majorité du temps, en non-mixité et c'est important parce qu'il y a des discussions, des choses qui sortent parce que c'est en non-mixité »¹⁰¹.

Certaines équipes d'animation ont également fait le choix d'instaurer un accueil jeune exclusivement féminin, appelé « accueil fille ». C'est par exemple le cas d'un centre où l'équipe d'animation a instauré un « accueil fille » pour contrebalancer le fait que l'« accueil jeune » s'adressait dans les faits exclusivement aux jeunes de sexe masculin.

« Nous on est resté sur l'idée que notre public prioritaire c'est les jeunes hommes qui dérangent et qui sont indésirables dans l'espace public. Nous on les accueille. Du coup, il y a des groupes de jeunes, tous les 2-3 ans, qui prennent possession des lieux (...) À côté de ça, on a aussi choisi de faire un accueil fille »¹⁰².

Cet « accueil fille » est proposé aux jeunes femmes comme un espace au sein duquel elles peuvent discuter de sujets qui les touchent :

« On parle beaucoup de leurs problématiques, notamment les vêtements, le fait qu'elles se font traiter de putes. Elles vivent des choses très violentes »¹⁰³.

Tout en soulignant la nécessité d'offrir un espace spécifique aux jeunes femmes, les animateurs et animatrices abordent aussi les nombreux « dilemmes » que présentent ce dispositif dans un quartier où le public des lieux d'animation est décrit comme « difficile » par les professionnel·le·s :

« Cet accueil fille, ça crée quand même beaucoup de dilemmes... on se demande à quel point c'est une bonne idée d'amener les jeunes filles dans un lieu qui les expose à des jeunes hommes qui peuvent les maltraiter »¹⁰⁴.

La présence de jeunes femmes au sein des centres peut aussi s'accompagner de certaines préoccupations quant à leur sécurité. Dans les lieux qui proposent un accueil en non-mixité pour les jeunes femmes, le personnel d'animation constate également que l'offre ne trouve pas toujours son public. Dans de tels cas, la question de la fréquentation peut devenir un enjeu. Si l'on dresse le parallèle avec les « accueils jeunes », les équipes d'animation constatent également que, selon les périodes et les saisons, ces accueils peinent également à être fréquentés. La faiblesse de leur fréquentation ne semble pas faire problème où tout du moins ne remet pas en cause leur maintien des « accueils jeunes », sachant que cette action demeure perçue comme un fondement de l'animation socioculturelle.

¹⁰¹ Transcription numéro 4.

¹⁰² Transcription numéro 1.

¹⁰³ Transcription numéro 1.

¹⁰⁴ Transcription numéro 1.

Au sein d'un lieu qui propose un « accueil fille » qui rencontre une faible participation, l'équipe d'animation envisage toutefois ce dispositif comme pouvant également bénéficier aux jeunes hommes également :

« L'accueil fille est important même s'il n'est pas beaucoup fréquenté, parce que ça questionne les garçons. On a de temps en temps une invasion... les jeunes ne comprennent pas pourquoi on leur interdit l'entrée de la salle. Mais même quand aucune fille ne vient à l'accueil, ça permet de créer le débat et de la conscientisation. Parfois ça donne de super moments d'échanges avec les gars... sur la prise d'espace par exemple. On réfléchit avec eux sur la raison qui fait qu'il n'y a pas de filles au centre »¹⁰⁵.

Certains animateurs et animatrices, qui ne trouvent pas judicieux de recourir à des dispositifs de mixité choisie, estiment pour leur part que « le vrai défi, c'est la mixité »¹⁰⁶ :

« Chez nous on n'a pas d'accueil en non-mixité. (...) Mais on trouve aussi que dans le contexte actuel, la mixité c'est bien. Par exemple, la cuisine est devenue très mixte, les garçons font aussi la cuisine »¹⁰⁷.

Au-delà des initiatives menées dans certains lieux, on constate ainsi que la légitimité d'une « accueil fille » ne semble pour l'heure pas faire consensus parmi les professionnel·le·s de l'animation et que cette pratique n'est pas généralisée.

4.3. Stratégies et outils déployés dans les lieux d'animation pour favoriser un accueil inclusif

Dans le cadre de cette étude, le recours à une approche plus qualitative des actions menées dans les centres d'animation a permis de mettre en évidence ce qu'une approche « strictement comptable » de la BSG aurait sans doute négligé, à savoir la dimension transversale de l'égalité. Au-delà de la composition des publics qui fréquentent les lieux d'animation, il faut en effet relever l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans une démarche de promotion de l'égalité sans toujours le mettre en avant de manière explicite. L'égalité, en tant que principe directeur, se trouve ainsi déjà au cœur d'un grand nombre d'initiatives menées par les professionnel·le·s de l'animation et il faut souligner plus généralement leur préoccupation par rapport aux dynamiques d'inclusion et d'exclusion. Un travail est notamment mené à ce propos au sein d'un groupe de travail sur le genre constitué dans le sillage de la Grève féministe du 14 juin 2019. De nombreuses réflexions et initiatives sont ainsi menées et mises en place au sein de la FASL pour rendre les lieux plus inclusif. Sans prétendre à l'exhaustivité le développement qui suit rend compte de certains dispositifs et de réflexions menées à ce sujet, étant précisé qu'un travail recensant l'ensemble de ces activités mériterait d'être réalisé pour mettre davantage en lumière le travail engagé au sein des lieux d'animation en ce sens, ce que nous n'avons pas été en mesure de réaliser dans le cadre de la présente étude.

Notons premièrement que pour certain·e·s professionnel·le·s de l'animation, la mise en place d'un accueil des jeunes femmes implique de repenser l'« ambiance » des lieux :

¹⁰⁵ Transcription numéro 1.

¹⁰⁶ Transcription numéro 10.

¹⁰⁷ Transcription numéro 7.

« Il faudrait mettre un cadre dans lequel les filles, elles viendraient et puis elles voudraient rester. Parce que c'est pas compliqué de prendre quelqu'un par la main et puis de dire, viens on va jouer au babyfoot et puis la personne elle joue, mais elle va jamais y revenir parce que c'était pas intéressant pour elle. Il faut créer une ambiance qui fait que tout le monde est le bienvenu ou la bienvenue. Ça, c'est plus compliqué, ça demande du temps. Et ça demande de tous y faire attention »¹⁰⁸.

Au sein d'un centre d'animation, une stratégie a justement été mise en place pour favoriser une « ambiance » dans laquelle les jeunes femmes se sentiraient à leur place. En recrutant de jeunes monitrices issues quartier pour tenir le « bar » lors de l'« accueil jeune », l'équipe d'animation a souhaité envoyer le signal que cet espace était également un lieu d'accueil qui leur était ouvert. Cela a eu pour conséquence de faire venir des amies des monitrices et d'entraîner une hausse de la participation des jeunes femmes à cet accueil.

Dans le prolongement, une équipe d'animation s'est rendu compte que le fait de recourir à des conteuses pour enfants au lieu de proposer du sport lors de l'accueil libre avait augmenté la participation des filles à cet accueil. En effet, lorsque l'accueil libre intégrait la possibilité de faire du sport, les garçons choisissaient à la majorité de jouer au foot, ce qui conduisait à l'éloignement des filles. Depuis que l'accueil libre s'est transformé en lectures de contes, les filles occupent plus volontiers la salle. Une partie des garçons fait le choix de rester à l'extérieur de la salle pour jouer au foot. Ainsi, s'ils ne franchissent pas la porte d'entrée du centre, ils n'en demeurent pas éloignés pour autant.

Les débats autour de la non-mixité choisie permettent également de penser des problématiques qui ont plus largement trait à l'identité de genre ou à la sexualité. Dans le cadre de cette enquête, des équipes d'animation se sont par exemple exprimées sur l'accueil de jeunes personnes transgenres. La question du genre des toilettes se pose notamment au sein de deux lieux fréquentés par de jeunes personnes en transition. L'une des équipes a ainsi fait le choix de « dégenrer » ces espaces en retirant les sigles féminins et masculins des encadrures de porte, sans toutefois communiquer officiellement cette nouvelle à ses bénéficiaires.

Sur les questions d'identité de genre ou de sexualité, plusieurs équipes d'animation expliquent aussi que les activités de cuisine et de partage de repas permettent d'aborder des thématiques qui le seraient difficilement dans d'autres contextes.

« Pour moi, la cuisine, c'est là qu'on tisse les meilleurs liens avec les enfants. C'est pendant qu'on est en train de couper les carottes, ben c'est là où les enfants ils se dévoilent, ils disent plein de trucs et qu'on a vraiment un lien, c'est très, très beau je trouve. Et du coup voilà en cuisinant avec les enfants ben on parle de santé nutritionnelle beaucoup... mais on va aussi parler de choses qui les choquent, ils peuvent nous dire par exemple qu'ils ont vu des images pornos... parce qu'aujourd'hui avec les smartphones quasi tous ils vont en voir... donc on peut en parler »¹⁰⁹.

Plusieurs équipes ont également apprécié recourir à des organismes externes pour traiter des problématiques liées à des agressions sexuelles ou injures en raison de l'orientation sexuelle. La Fondation Profa propose par exemple des programmes de prévention et d'intervention qui semblent très appréciés par les équipes d'animations qui y recourent, notamment pour gérer

¹⁰⁸ Transcription numéro 2.

¹⁰⁹ Transcription numéro 11.

des cas d'agression ou de harcèlement sexuel entre jeunes. L'association Vogay organise quant à elle des interventions sous forme de « diner quizz » pour sensibiliser les jeunes aux discours et attitudes homophobes et transphobes. Prenant la forme d'un repas partagé avec des jeunes qui fréquentent les lieux d'animation, ce type d'intervention permet d'aborder avec subtilité des problématiques liées à l'égalité et à la tolérance envers toutes les formes de sexualité.

Ainsi, au-delà de l'enjeu de la présence des femmes au sein des centres d'animation, c'est plus généralement la problématique de l'inclusion de toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, qui devient une préoccupation croissante. La question de l'accueil des personnes en situation de handicap est également régulièrement abordée par les animateurs et animatrices, qui constatent notamment le manque d'accessibilité de certains lieux. De manière générale, les personnes qui s'engagent à promouvoir un accueil plus inclusif expriment toutefois le besoin d'accéder à davantage de ressources, d'outils et de temps pour permettre la concrétisation ou l'émergence de nouveaux modes d'action.

Synthèse et enseignements du chapitre 4

En poursuivant la démarche analytique de la BSG au-delà de l'étude de la composition des comptes et des publics de la FASL, ce chapitre permet d'accéder aux logiques d'action des animateurs et animatrices socioculturelles. Cette démarche plus compréhensive appliquée à la BSG révèle les ressorts de l'allocation des ressources de cette organisation au prisme du genre, en analysant les stratégies de « sélection » des publics mises en œuvre par les professionnel-le-s de l'animation pour satisfaire leur cahier des charges dans un contexte d'action caractérisé par des ressources temporelles et matérielles limitées.

Cette approche permet de saisir comment une partie des animateurs et animatrices en viennent à envisager les jeunes hommes confrontés à des problèmes sociaux et économiques comme étant le public auprès duquel agir en priorité en raison de la composition sociale de leur quartier et de leur rapport à leur rôle, qu'ils et elles conçoivent comme visant principalement à offrir un lieu d'accueil à des populations en situation d'exclusion sociale et à agir dans le sens de leur émancipation. Cela éclaire les ressorts de la sous-représentation des jeunes femmes dans le contexte de l'animation socioculturelle.

Le chapitre présente également les problématiques que rencontrent les professionnel-le-s de l'animation au-delà de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en lien avec des problématiques liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Si ces professionnel-le-s déclarent manquer d'outils pour intervenir sur l'ensemble de ces questions, de nombreuses initiatives sont mises en place par certaines équipes pour rendre les lieux plus inclusifs.

Enseignements :

- Il apparaît important de ne pas limiter l'analyse aux comptes de la FASL et d'élargir la focale en étudiant les représentations et pratiques des professionnel-le-s qui mettent en œuvre la politique d'animation socioculturelle. Ceci est d'autant plus pertinent que les principales dépenses liées à cette politique publique concernent les charges salariales des animatrices et animateurs socioculturels.

- Le point de vue des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle au sujet de l'égalité est essentiel à prendre en compte pour saisir les problématiques concrètes qu'ils et elles rencontrent dans leur travail et qui peuvent constituer des obstacles à l'objectif de favoriser l'égalité entre femmes et hommes, mais aussi d'anticiper les conséquences potentielles sur les publics-cibles de l'animation socioculturelles. En effet, leurs réflexions mettent en évidence que la recherche de mixité de genre peut également conduire à l'exclusion de certains groupes sociaux qui font par ailleurs déjà l'objet d'exclusion dans d'autres sphères sociales et économiques. Il apparaît important d'intégrer ces remarques dans le cadre d'une BSG appliquée à l'animation socioculturelle.
- Comprendre la sous-représentation des jeunes femmes dans les lieux d'animation ne peut faire l'économie d'une analyse rigoureuse de la dimension genrée des usages de l'espace public. Une telle étude devrait prendre en compte les stratégies d'occupation de l'espace public par les jeunes femmes, ainsi qu'identifier leurs besoins.

Conclusion

L'ambition de cette recherche était de tester empiriquement l'application d'une analyse sensible au genre des budgets à la politique d'animation socioculturelle lausannoise. La focale d'analyse a été portée sur l'étude des activités de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), à qui la Ville de Lausanne confie en grande partie la mise en œuvre de cette politique sur le territoire communal. L'originalité de notre recherche tient au fait de ne pas avoir limité le périmètre de l'enquête à l'analyse des budgets de la FASL, mais d'avoir développé une approche plus qualitative et compréhensive de la budgétisation sensible au genre (BSG). Ce cas d'étude permet plus généralement de mettre en évidence les apports et les limites du recours à la BSG.

Nos conclusions sur la BSG peuvent être mises en perspective avec celles du Bureau BASS sur la faisabilité de l'introduction d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise¹¹⁰ et celle de la Ville de Lausanne à propos de l'attribution des subsides publics dans le domaine du sport au prisme du genre¹¹¹. À l'instar de l'étude du Bureau BASS, nous soulignons ici les difficultés liées à la récolte de données sexospécifiques nécessaires à la BSG. Cette approche demande en effet d'allouer des ressources spécifiques pour qu'elle soit menée à bien et intégrée dans une démarche évaluative appliquée à la politique publique concernée.

Le manque ou l'absence de données sexospécifiques au sein des administrations est le principal obstacle à la mise en œuvre de cet outil. Cela souligne plus généralement la nécessité de bénéficier de données sexo-spécifique pour mener et évaluer des politiques publiques en adoptant une posture sensible aux inégalités de genre - qu'il s'agisse de mettre en évidence l'existence de discrimination ou de rendre visible les potentiels d'amélioration d'une politique publique pour répondre aux enjeux posés par la diversité et l'inclusion. Cette exigence est également nécessaire pour poursuivre la phase d'analyse par une phase opérationnelle visant à la définition d'objectifs concrets pour promouvoir l'égalité dans les secteurs considérés par l'analyse. Disposer de connaissances sur le genre des publics, des destinataires, ou des usagères et usagers des politiques publiques est en effet une condition nécessaire au déploiement de politiques d'égalité, étant précisé que ces informations ne devraient idéalement pas se limiter à la catégorisation homme/femme, mais inclure d'autres catégories d'identification.

Notre recherche met de plus en évidence que si de telles données sont essentielles, elles ne sont pas nécessairement suffisantes pour mener une analyse globale de l'allocation des ressources publiques au prisme du genre. Il est en effet apparu pertinent dans le cadre de cette étude de bénéficier, en plus de données quantitatives ventilées par sexe, de données qualitatives à même d'apprécier le contenu de l'action publique. La focale d'analyse a ainsi davantage été placée sur la compréhension de l'environnement des professionnel·le·s de l'animation socioculturelle et les activités proposée dans différents lieux. Cette démarche s'est avérée d'autant plus justifiée que les dépenses principales de la politique d'animation socioculturelle lausannoise concernent les charges salariales des animateurs et animatrices

¹¹⁰ Tanja GUGGENBÜHL, Blaise BONVIN et Heidi STUTZ, *Etude de faisabilité relative à l'introduction d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise, op. cit.*

¹¹¹ Rapport de la Ville de Lausanne, *La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre, op. cit.*

socioculturel·le·s, qui disposent d'une marge de manœuvre dans la définition de cette politique publique. Le recours à une approche plus qualitative des actions menées dans les centres d'animation a ainsi été essentiel pour mettre en évidence ce qu'une approche « strictement comptable » de la BSG aurait sans doute négligé, à savoir la dimension transversale de l'égalité.

Concernant la politique d'animation socioculturelle, le recours à la BSG nous a conduit à poser la question de la composition de ses publics et des activités qui leur sont destinées. Bien que les données dont nous avons disposées ne nous permettent que de tirer des conclusions modestes, la démarche induite par la BSG a mis en évidence tout un ensemble d'enjeux relatifs à l'égalité et à l'inclusion dans l'animation socioculturelle. Nous recommandons à cet égard l'introduction de trois mesures pour renforcer la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce domaine. Ces mesures affectent différemment le budget relatif à l'animation socioculturelle, puisqu'il peut s'agir de mesures impliquant des réallocations de budget, une augmentation de budget ou des mesures sans effets financiers (voir ci-dessous).

Il apparaît en définitive que l'un des apports indéniables de la BSG est de proposer un cadre d'analyse qui insiste sur les dimensions matérielles et économiques de la (re)production des inégalités de genre par les politiques publiques. Cet outil à l'application complexe recouvre un potentiel indéniable pour rendre compte d'inégalités dans l'allocation des fonds public et donner lieu à la formulation d'objectifs concrets visant à faire avancer l'égalité dans les secteurs soumis à l'analyse. Nous tenons à souligner que si une approche quantitative ou « strictement comptable » nous apparaît insuffisante pour analyser certaines politiques publiques comme l'animation socioculturelle - en raison de la complexité et de la transversalité de son action - une telle approche semble toutefois plus adaptée à certains dispositifs d'action publics tels que l'attribution de subsides publics à de petites entités qui ont des objectifs très clairs et circonscrits. C'est en tout cas ce que suggère les résultats issus de l'étude de la Ville de Lausanne à propos de l'allocation de subsides publics à des clubs sportifs.

Enfin, deux pistes de recherches pourraient être suivies pour explorer davantage cet outil et son application aux politiques publiques de la Ville de Lausanne. Il s'agirait premièrement de l'appliquer à des secteurs d'action publique qui n'ont pas ou peu recours au mécanisme de la subvention, comme la sécurité publique par exemple. La BSG pouvant s'appliquer à l'ensemble des processus budgétaires, il serait également pertinent d'y recourir pour analyser le prélèvement des finances publiques, en questionnant les mécanismes d'imposition à l'aune du genre.

Recommandations à propos de la budgétisation sensible au genre :

Recourir à la BSG implique une série de prérequis. Au préalable, il est recommandé d'**inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif poursuivi par la politique publique** à propos de laquelle une démarche de BSG est appliquée. Il s'agit d'une mesure sans effet financier, qui vise à donner un signal politique fort aux entités chargées de la mise en œuvre de la politique publique.

Recourir à une analyse des budgets sensible au genre implique dans un second temps de **disposer de ressources spécifiques dédiées à la collecte et à l'analyse de données sexo-spécifiques**. Des ressources humaines doivent nécessairement être affectées à cette activité.

Procéder à une telle approche requiert de bénéficier à la fois d'une expertise sur la BSG comme outil d'analyse, mais aussi de connaissances sur les politiques publiques soumises à cette démarche. La présente étude a en effet mis en évidence la nécessité d'adopter une approche à la fois comptable, mais aussi compréhensive des processus budgétaires, impliquant un volet d'appréciation qualitative de la politique étudiée.

Enfin, **la phase d'analyse doit être suivie par une phase opérationnelle**. Celle-ci doit donner lieu à la formulation et à la poursuite d'objectifs concrets visant à faire avancer l'égalité dans les secteurs soumis à l'analyse.

Recommandations concernant la politique d'animation socioculturelle lausannoise :

Dans la continuité des recommandations appliquées au sujet de la BSG, nous recommandons **d'intégrer aux objectifs poursuivis par la politique d'animation socioculturelle celui d'agir sur la promotion de l'égalité**. Nous recommandons d'établir un cadre d'action et d'évaluation à même de légitimer et de rendre plus visible les actions en faveur de l'égalité menées dans ce domaine. Étant donné que la mise en œuvre de cette politique publique est en grande partie confiée à la FASL, nous préconisons d'inscrire cet objectif dans la Convention de subventionnement de la FASL et d'inciter le Secrétariat général à développer une stratégie de promotion de l'égalité ayant notamment pour but de favoriser un accueil inclusif dans les lieux d'animation, et à dresser un bilan annuel des avancées réalisées en ce sens.

Cet objectif de promotion de l'égalité et de l'inclusion devrait déboucher sur **la mise à disposition d'outils de prévention et d'intervention spécifiques**, élaborés avec le concours du personnel des lieux d'animation et notamment du groupe de travail sur le genre. **L'acquisition de compétences spécifiques par le personnel d'animation sur les enjeux de l'accueil inclusif devrait être encouragé**, que ce soit par le biais de formations internes et d'échanges de bonnes pratiques, ou par l'encouragement à suivre des formations continues. Nous recommandons aussi d'envisager **d'allouer des financements spécifiques aux actions qui favorisent l'égalité de genre**. Il s'agirait de soutenir le développement de projets qui, sans nécessairement s'adresser exclusivement à un public féminin, agissent concrètement en faveur de l'égalité.

Enfin, nous préconisons **d'identifier les besoins de l'ensemble des bénéficiaires de la politique publique**. Dans le cas de l'animation socioculturelle, cette recommandation a déjà été établie dans un rapport commandé en 2017 par la Ville de Lausanne, qui estimait souhaitable d'analyser les besoins de la population et des quartiers pour définir la politique publique des quartiers de la Ville. Nous recommandons notamment **d'évaluer les besoins des jeunes femmes, qui sont sous-représentées dans les lieux d'animation socioculturelle**. Cela correspondrait à **une démarche proactive cohérente avec les missions générales de l'animation socioculturelle**. Cela répondrait également au programme de législature 2021-2026 de la Ville de Lausanne concernant la présence des femmes dans l'espace public. Sur ce point, les littératures sur l'usage genré des espaces publics et sur la justice spatiale suggèrent toutefois que l'élaboration d'une politique de présence des femmes dans l'espace public ne saurait faire l'économie d'une réflexion de plus large ampleur sur les raisons qui assignent certains individus à certains espaces.

Bibliographie

ALEX WILLENER, HEINZ WETTSTEIN, EMANUEL MÜLLER, et HEINZ MOSER, *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques*, Genève, Éditions ies, 2004.

AUSTRALIAN GOVERNMENT, *Women's Budget Program: An Assessment of the Impact on Women of the 1984–85 Budget*, Canberra, AGPS, 1984.

BATTISTINI Mélanie, « La mixité en maison de quartier : entre désir de parité et division sexuelle du travail », in Marie ANDERFUHREN et Sophie RODARI (éd.), *Les sinueux chemins de l'égalité des sexes dans le travail social et la santé*.

BLANCHARD Sophie et HANCOCK Claire, *Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)*, 2017.

BRODKIN Evelyn Z., « Policy Work: Street-Level Organizations Under New Managerialism », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 21-Supplement 2, 2011, p. 253-277.

CARDELLI Rébecca, « Introduction : espace public et inégalités de genre », *Dynamiques régionales*, 12-3, 2021, p. 5-11.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Animation socio-culturelle*, Strasbourg, Conseil de l'Europe 1978.

COUNCIL OF EUROPE, *Gender Budgeting. Final Report of the Group of Specialists on Gender Budgeting (EG-S-GB)*, Strassbourg, Council of Europe, 2005.

COUNCIL OF EUROPE, *Beijing Declaration and Platform for Action*, Strasbourg, Council of Europe, 1995.

DALLERA Corine, MALATESTA Dominique et TOGNI Carola, « L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre : l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980 », *Revue suisse de travail social*, 23, 2018, p. 11-27.

DE GUGLIELMO FRANCO, *Sens et significations dans l'évaluation émancipatrice de projets d'animation socioculturelle auprès des jeunes : l'expérience d'un centre socioculturel lausannois*, Thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, Université de Neuchâtel, 2022.

ELSON Diane, *Budgeting for women's rights: monitoring government budgets for compliance with CEDAW*, New York, United Nations Development Fund for Women, 2006.

FELDER Dominique et VUILLE Michel, « De l'aventure à l'institution : les centres de loisir genevois », Genève, *Cahiers du service de la recherche sociologique*, 12, 1979, p. 1-213.

GALIZZI Giovanna, « The Formulation of Gender Sensitive Budgets: Integrating Gender into the Balanced Scorecard », *Economia Aziendale Online*, 1-3, 2010, p. 335-343.

GERODETTI Julia, FUCHS Manuel, FELLMANN Lukas, GERNGROSS Martina et STEINER Olivier, *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*, Zürich et Genève, Seismo, 2021.

GILLET JEAN-CLAUDE, *Animation et animateurs. Le sens de l'action*. Paris, L'Harmattan, 1995.

GRUENING Gernod, « Origin and theoretical basis of new public management », *International Public Management Journal*, 4-1, 2001, p. 1-25.

GUGGENBÜHL Tanja, BONVIN Blaise et STUTZ Heidi, *Etude de faisabilité relative à l'introduction*

d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise, Berne, 2021.

HANCOCK Claire, « La ville, les espaces publics... et les femmes », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, N° 67-1, 1 janvier 2018, p. 11-13.

HORBER-PAPAZIAN Katia, KEUFFER Nicolas, BAUD-LAVIGNE Marion et KLAUS Jacopo, *Rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne.*, Lausanne, Université de Lausanne, 2017.

LAGROYE Jacques et OFFERLE Michel (éd.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.

LIBOIS Joëlle et HEIMGARTNER Patricia, « Accueil libre et libre adhésion Pratiques fondamentales en travail social », in *A propos de l'accueil libre: mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes*, Genève, ies éditions, p. 69-94.

LIPSKY Michael, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*, Russell Sage Foundation Publications, 1980.

MENDY Angèle et EFIONAYI-MÄDER Denise, « Sentiments d'appartenance et d'exclusion dans les quartiers lausannois de la Borde, Bellevaux et Prélaz. », *Cahiers du BLI*, 9, 2019, p. 66.

MIAZ Jonathan, « Le Droit et ses médiations. Pratiques d'instruction des demandes d'asile et encadrement institutionnel des décisions », *Politique et Sociétés*, 38-1, 2019, p. 71-98.

MIAZ Jonathan, *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Lausanne et Université de Strasbourg, Lausanne and Strasbourg, 2017.

NAZNEEN Sohela et COLE Nora, *Literature review on socially inclusive budgeting*, Swiss Agency for Development and Cooperation, 2018.

O'HAGAN Angela et KLAPTER Elizabeth, *Gender budgeting in Europe: developments and challenges*, New York, Palgrave Macmillan, 2017.

PERRIER Gwenaëlle, « Politiques publiques », in *Dictionnaire. Genre et science politique*, Presses de Sciences Po, 2013, p. 395-407.

POLZER Tobias, NOLTE Isabella et SEIWALD Johann, « Gender budgeting in public financial management: a literature review and research agenda », *International Review of Administrative Sciences*, 89-2, juin 2023, p. 450-466.

SHARP Rhonda et BROOMHILL Ray, « Women and Government Budgets », *Australian Journal of Social Issues*, 25-1, 1990, p. 1-14.

STOTSKY Janet G., *Gender Budgeting: Fiscal Context and Current Outcomes*, Washington, D.C., International Monetary Fund, coll.« IMF Working Paper », 2016.

TINDARA ADDABBO, GULAY GUNLUK-SENESEN, et ANGELA O'HAGAN, « Gender Budgeting: Insights from Current Methodologies and Experiences in Europe », *Politica economica - Journal of Economic Policy (PEJEP)*, 2, 2015, p. 125-134.

TIRONI YURI, *Participation et citoyenneté des jeunes*, Lausanne, Editions EESP, 2015.

VEDUNG Evert, « Autonomy and street-level bureaucrats' coping strategies », *Nordic Journal of Studies in Educational Policy*, 2015-2, janvier 2015.

VERHEYEN Pierre-Alain, *Petite histoire d'une grande aventure... l'animation socioculturelle lausannoise*, FASL Forum « Maisons de quartier », 2006.